



Rapport final



Septembre 2021

Pays de Gex
● ● ● ● ● aggro

Evaluation environnementale et stratégique

Contrats environnementaux du Pays de Gex

Module 2 : bilans techniques et financiers



MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise

Rédaction : Karine GENTAZ, Lauren MOINE

Cartographie : Ludivine CHENAUX

Photo de couverture : © Pays de Gex aggro

Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaïque-environnement.com - www.mosaïque-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON



Cette étude a été réalisée avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Les actions des contrats environnementaux ont été mises en œuvre avec le soutien financier de :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Sommaire

Chapitre I. Préambule	1
I.A. Le territoire et ses Enjeux	3
I.B. Les réponses du territoire.....	4
I.C. Le temps du bilan.....	11
I.D. Du bilan à l'évaluation	11
I.E. Les SpécificitéS de la mission	12
Chapitre II. Module 2 : bilan technique et financier.....	15
II.A. Préambule	17
II.A. Rappel des problématiques	18
II.B. Bilan technique et financier du contrat corridorS Vesancy Versoix.....	20
II.C. Bilan technique a mi-parcours du contrat unique environnemental	32
II.D. Synthèse par objectifs	56
II.E. Conclusion.....	61
II.E.1. Un bilan satisfaisant pour le CCVV, notamment d'un point de vue technique	61
II.E.2. Un bilan à mi-parcours globalement positif pour le CUE	62

Index des tableaux

Tableau n°1. Plannings initiaux des 3 contrats environnementaux.....	17
Tableau n°2. Les objectifs des contrats territoriaux en faveur de la trame verte et bleue	18
Tableau n°3. Les objectifs du contrat de rivière	19
Tableau n°4. Structure opérationnelle du CCVV	20
Tableau n°5. Avancement des actions - bilan final CCVV (2020)	21
Tableau n°6. Avancement des actions CCVV par type et par territoire – Bilan final CCVV (2020)	21
Tableau n°7. Éléments budgétaires - bilan final CCVV (2020)	22
Tableau n°8. Plan de financement du CCVV côté français (bilan final 2020)	23
Tableau n°9. Plan de financement du CCVV côté suisse (bilan final CCVV 2020)	23
Tableau n°10. Synthèse avancement volet REG - bilan final CCVV (2020) ...	24
Tableau n°11. Éléments budgétaires volet REG - bilan final (2020)	24
Tableau n°12. Quelques indicateurs du volet REG (bilan final CCVV, 2020) ..	25
Tableau n°13. Synthèse avancement volet TRA - bilan final CCVV (2020)	26
Tableau n°14. Éléments budgétaires volet TRA - bilan final CCVV (2020)	26
Tableau n°15. Quelques indicateurs du volet TRA - bilan final CCVV (2020) ..	27
Tableau n°16. Synthèse avancement volet ETU - bilan final CCVV (2020)	28
Tableau n°17. Éléments budgétaires volet ETU - bilan final CCVV (2020)	28
Tableau n°18. Quelques indicateurs du volet ETU - bilan final CCVV (2020) ..	29
Tableau n°19. Synthèse avancement volet ANI - bilan final CCVV (2020)	30
Tableau n°20. Éléments budgétaires volet ANI - bilan final CCVV (2020)	30
Tableau n°21. Quelques indicateurs du volet ANI - bilan final CCVV (2020) ..	31
Tableau n°22. Structure opérationnelle du CCMPG.....	32
Tableau n°23. Structure opérationnelle du CR2 phase 1	33
Tableau n°24. Synthèse avancement du CUE - bilan mi-parcours (2019)	34
Tableau n°25. Taux d'avancement des actions du CCMPG par type et par territoire – Bilan à mi-parcours CUE (2019)	35
Tableau n°26. Part d'actions du CCMPG par niveau d'avancement par territoire – Bilan à mi-parcours CUE (2019)	35

Tableau n°27. Taux d'avancement des actions du CR2 par type et par territoire – Bilan à mi-parcours CUE (2019)	35
Tableau n°28. Part d'actions du CR2 par niveau d'avancement par territoire – Bilan à mi-parcours CUE (2019)	35
Tableau n°29. Éléments budgétaires du CUE - bilan mi-parcours (2019)	36
Tableau n°30. Plan de financement du CCMPG côté français (bilan à mi-parcours du CUE, 2019)	37
Tableau n°31. Plan de financement du CCMPG côté suisse (bilan à mi-parcours du CUE, 2019)	38
Tableau n°32. Plan de financement du CR2 côté français (bilan à mi-parcours du CUE, 2019)	38
Tableau n°33. Plan de financement du CR2 côté suisse (bilan à mi-parcours du CUE, 2019)	39
Tableau n°34. Synthèse avancement volet REG (CCMPG) - bilan mi-parcours CUE (2019)	40
Tableau n°35. Éléments budgétaires volet ANI - bilan mi-parcours CUE (2019)	40
Tableau n°36. Quelques indicateurs du volet REG (bilan mi-parcours CCMPG, 2019)	41
Tableau n°37. Synthèse avancement volet TRA (CCMPG) - bilan mi-parcours CUE (2019)	42
Tableau n°38. Éléments budgétaires volet TRA (CCMPG) - bilan mi-parcours CUE (2019)	42
Tableau n°39. Quelques indicateurs du volet TRA - bilan mi-parcours CCMPG (2019)	43
Tableau n°40. Synthèse avancement volet ETU (CCMPG) - bilan mi-parcours CUE (2019)	44
Tableau n°41. Éléments budgétaires volet ETU (CCMPG) - bilan mi-parcours CUE (2019)	44
Tableau n°42. Quelques indicateurs du volet TRA (bilan mi-parcours CCMPG, 2019)	45
Tableau n°43. Synthèse avancement volet ANI (CCMPG) - bilan mi-parcours CUE (2019)	46
Tableau n°44. Éléments budgétaires volet ANI (CCMPG) - bilan mi-parcours CUE (2019)	46

Tableau n°45. Quelques indicateurs du volet ANI (bilan mi-parcours CCMPG, 2019)	47
Tableau n°46. Synthèse avancement volet MIL (CR2) - bilan mi-parcours CUE (2019)	48
Tableau n°47. Éléments budgétaires volet MIL (CR2) - bilan mi-parcours CUE (2019)	48
Tableau n°48. Quelques indicateurs du volet MIL (bilan mi-parcours CR2, 2019)	49
Tableau n°49. Synthèse avancement volet QUA (CR2) - bilan mi-parcours CUE (2019)	50
Tableau n°50. Éléments budgétaires volet QUA (CR2) - bilan mi-parcours CUE (2019)	50
Tableau n°51. Quelques indicateurs du volet QUA (bilan mi-parcours CR2, 2019)	51
Tableau n°52. Synthèse avancement volet RES (CR2) - bilan mi-parcours CUE (2019)	52
Tableau n°53. Éléments budgétaires volet RES (CR2) - bilan mi-parcours CUE (2019)	52
Tableau n°54. Quelques indicateurs du volet RES (bilan mi-parcours CR2, 2019)	53
Tableau n°55. Synthèse avancement volet VAL (CR2) - bilan mi-parcours CUE (2019)	54
Tableau n°56. Éléments budgétaires volet VAL (CR2) - bilan mi-parcours CUE (2019)	54
Tableau n°57. Quelques indicateurs du volet VAL (bilan mi-parcours CR2, 2019)	55
Tableau n°58. Taux de réalisation financière des actions – Bilan final CCVV (2020) et bilan mi-parcours CUE (2019)	Erreur ! Signet non défini.

Table des figures

Figure n°1. Caractéristiques principales du contrat corridors Vesancy Versoix	20
Figure n°2. Répartition financière par objectif - bilan final CCVV (2020)	22
Figure n°3. Caractéristiques principales du contrat Vert & Bleu Mandement pays de Gex	32
Figure n°4. Caractéristiques principales du contrat de rivière CR2	33
Figure n°5. Répartition financière par objectif du CCMPG - bilan mi-parcours CUE (2019)	36
Figure n°6. Répartition financière par objectif du CR2 - bilan mi-parcours CUE (2019)	37

Chapitre I. Préambule

I.A. LE TERRITOIRE ET SES ENJEUX

Situé entre la Haute Chaîne du Jura et le Lac Léman, le territoire présente des visages multiples : plaine et montagne, pelouses sèches et zones humides, urbanisation et espaces naturels, agriculture intensive et pratiques extensives ...

La diversité des conditions édaphiques favorise une forte biodiversité avec la présence d'espèces emblématiques, dont certaines sont protégées. Afin de préserver leur patrimoine naturel, les organismes français et suisses ont mis en place des mesures de gestion et de protection des milieux : zones Natura 2000, ZNIEFF, sites classés et inscrits, label « Rivières Sauvages » ... Les activités et infrastructures humaines (voies de communication, zones d'habitation et industrielles, lignes électriques, etc.) se développent depuis de nombreuses années et deviennent des obstacles à la circulation de la faune qui a besoin de se déplacer pour se nourrir, se reposer, se reproduire ou conquérir de nouveaux territoires. Elles sont également un obstacle à la dissémination des plantes entraînant ainsi leur isolement, celles-ci se développant par la propagation de leur pollen ou leurs graines.

Maintien des connections biologiques, préservation de la ressource en eau, restauration et préservation des réservoirs de biodiversité, restauration des zones humides et sensibilisation de tous les publics ... sont des objectifs majeurs.

Les rivières et leurs nombreux affluents façonnent la topographie du territoire. Ces dernières décennies, l'augmentation de la surface imperméabilisée, la construction de bâtiments en zone d'aléa et la gestion communale (pas de vision par bassin versant) ont contribué à accroître le risque d'inondation. La dégradation des zones humides, qui ne jouent plus leur rôle de tampon accentue encore le phénomène.

La principale pression sur les ressources en eau sur le territoire est le prélèvement en eau potable, suivie de l'irrigation et de l'entretien des golfs.

Points essentiels à retenir concernant les enjeux du territoire

Le territoire est l'une des charnières majeures entre les prestigieux réservoirs de biodiversité que sont, d'une part le massif du Jura au Nord-ouest et, d'autre part, le Léman au Sud-est. De grandes unités écologiques et paysagères structurent le secteur. L'urbanisation croissante et les infrastructures de transport fragmentent l'espace et empêchent ou fragilisent le déplacement des espèces.

L'eau potable est un enjeu de développement, l'objectif restant le partage de l'eau. Il s'agit d'avoir assez de ressource pour alimenter les populations en prenant en compte la croissance démographique et économique tout en laissant de l'eau aux milieux naturels et en assurant les activités liées à l'eau (golfs, agriculture...).

Une étude volumes prélevables a été réalisée et de nouvelles interconnexions sont prévues. La qualité écologique et physico-chimique des eaux superficielles du territoire s'est améliorée depuis 2001 grâce aux actions menées durant le premier Contrat de Rivières, notamment sur le volet assainissement (mise en séparatif, entretien) et sur les STEP (réhabilitation, fermeture). Certains cours d'eau présentent néanmoins encore des dégradations liées à la qualité (pollution ponctuelles ou diffuses), à la quantité (assecs) et à la morphologie (incisions).

Selon l'avant-projet du 2nd contrat de rivière, les enjeux pour l'avenir qui ont justifié les démarches concernant la gestion quantitative (hydrologie et prélèvements, soutien des débits d'étiages), et qualitative (assainissement, pollutions ponctuelles et gestion des eaux pluviales) des ressources, et la gestion physique des milieux aquatiques et humides (morphologie, continuité écologique, restauration des zones humides et des cours d'eau).

I.B. LES RÉPONSES DU TERRITOIRE

I.B.1. Principe

Il est désormais établi que la principale cause de la perte de biodiversité à l'échelle mondiale résulte de la disparition et de la fragmentation des habitats naturels, conséquences de l'accroissement accéléré des activités humaines au cours du siècle dernier. Ce constat a fait évoluer les stratégies de protection de la nature.

Longtemps cantonnées à la protection de sites isolés abritant des espèces ou des milieux vulnérables, rares ou menacés, elles ont évolué vers une approche plus globale qui s'appuie sur la construction de réseaux écologiques, aussi appelés Trame Verte et Bleue (TVB). Formée de continuités écologiques terrestres et aquatiques, elle vise à permettre aux populations animales et végétales de se déplacer et d'accomplir leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos ...) dans des conditions favorables.

Les continuités écologiques sont constituées de réservoirs de biodiversité reliés entre eux par des corridors écologiques qu'il faut préserver ou restaurer pour enrayer la perte de biodiversité. Il s'agit ainsi de réfléchir au développement du territoire tout en conservant les fonctionnalités écologiques du paysage par une approche territoriale décloisonnée, articulant la biodiversité et l'aménagement.

Le **contrat Vert et Bleu** ou **contrat Corridor** est un outil opérationnel proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes visant à mettre en œuvre des actions de préservation ou de restauration de la continuité écologique des territoires au travers de mesures réglementaires, de travaux, d'études ou encore d'actions de sensibilisation et d'animation. Il contribue ainsi à conserver favorablement les habitats naturels et les espèces ainsi que le bon état écologique des cours d'eau.

Points essentiels à retenir concernant les réponses du territoire

Les objectifs retenus dans les contrats pour le territoire sont :

- **atteindre les objectifs environnementaux de bon état écologique et chimique** fixés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2016-2021 pour l'ensemble des masses d'eau superficielles et souterraines fixés du bassin ;
- **préserver et restaurer les continuités écologiques terrestres et aquatiques** en cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), outil de mise en œuvre des trames bleues et vertes instituées par les lois Grenelle I et II.

C'est dans cet objectif que les acteurs du territoire se sont engagés, depuis plus de 20 ans, dans la mise en œuvre de contrats environnementaux.

Les cours d'eau situés dans le Pays de Gex prennent leur source sur les Monts Jura et autres résurgences de plaines issues du réseau karstique du massif. Ils s'écoulent ensuite en direction de la Suisse, pour certains d'entre eux, avant de se jeter dans le lac Léman ou dans le Rhône. L'ensemble de ces cours d'eau représente un intérêt humain et écologique primordial pour les habitants du Pays de Gex et de l'agglomération genevoise, tant pour leur contribution au cadre de vie local qu'en tant que milieux naturels.

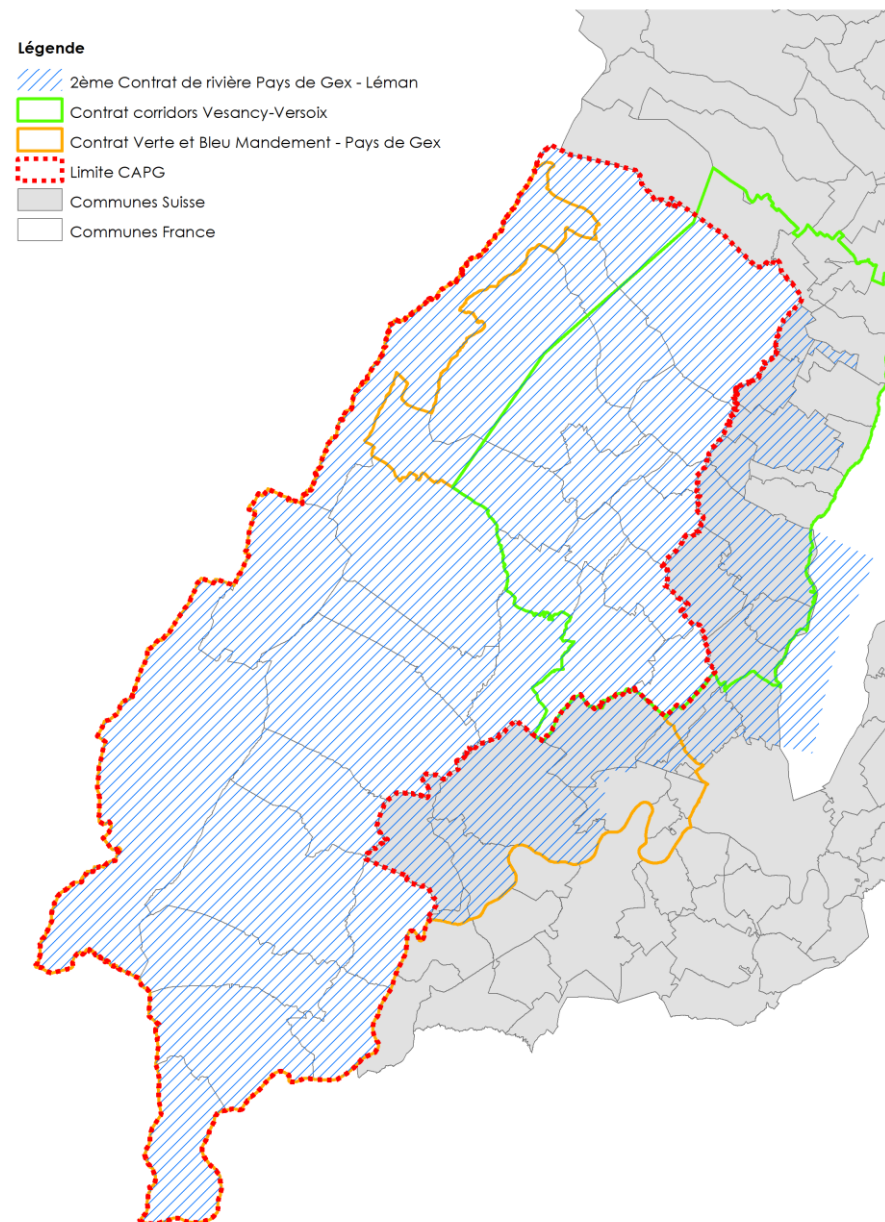
Depuis la loi de 1964, la politique de l'eau en France repose sur la gestion par bassin versant. Les **contrats de rivière** sont des programmes volontaires pluriannuels d'études et de travaux ayant pour objectifs la réhabilitation et de la valorisation des ressources en eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant. Il s'agit d'un engagement contractuel, moral, technique et financier, entre partenaires privés, collectivités et associations, comportant un programme d'actions fondé sur la solidarité et la concertation des acteurs du territoire.

I.B.2. Démarches engagées

Face à la transformation rapide de leur territoire, les élus locaux se sont engagés depuis plus de 20 ans en faveur de l'environnement. Aujourd'hui, cela se traduit par **plusieurs contrats transfrontaliers** (France-Suisse) et **multi-partenariaux** portés par Pays de Gex agglo :

- **Contrat corridors « Vesancy – Versoix »** (CCVV) ;
- **Contrat unique environnemental** regroupant :
 - * le **Contrat (corridors) vert & bleu « Mandement – Pays de Gex »** (CCMPG) ;
 - * le **2nd contrat de rivières « Pays de Gex – Léman »** (CR2).

Ces contrats sont des **outils techniques et financiers** destinés à maintenir et restaurer des corridors biologiques et préserver la biodiversité pour les contrats corridors et Vert & Bleu, et assurer une gestion intégrée, concertée et cohérente de l'eau et des milieux associés pour le contrat de rivière.



Carte n°1. Périmètre des 3 contrats

a Le contrat corridors Vesancy-Versoix (CCVV)

Ce contrat transfrontalier couvre 52 communes dans la moitié nord du territoire de la CAPG. Son périmètre s'étend entre le Léman, la Versoix, la partie ouest du district de Nyon et le nord du Pays de Gex. Il est caractérisé par des massifs boisés, un réseau de milieux humides, de nombreux cours d'eau tels que la Versoix, le Journans, le Lion, et des espaces agricoles à forte valeur entre Jura et lac.

De grandes unités écologiques et paysagères structurent le secteur :

- la Haute-chaîne du Jura marquée par ses versants pentus et boisés et ses falaises,
- les bas-monts de Vesancy et le Mont Mourex qui contiennent des milieux secs de grand intérêt et s'insèrent dans des espaces agricoles extensifs,
- les espaces agricoles de plaine qui se banalisent et sont progressivement, mités par l'urbanisation et les infrastructures de transport,
- la Versoix, ses milieux humides et marécageux associés, ainsi que les massifs boisés adjacents,
- et les bords du Léman dont la rive droite est alimentée par de nombreuses rivières et nants dont certains ont gardé un lit et des rives en partie naturelles ...

Les études préalables au contrat corridors (Cahiers n°13-56 et n°13-57) ont identifié plusieurs enjeux sur le secteur :

- le corridor biologique de la Versoix (au sens large) ;
- les connexions biologiques entre le massif du Jura et la plaine ;
- une continuité biologique du piémont ;
- une agriculture à deux visages ;
- des connexions biologiques le long des affluents du Lac ;
- animations sur le secteur Vesancy-Versoix.

b Le contrat Vert & Bleu « Mandement – Pays de Gex » (CCMPG)

Cette démarche transfrontalière couvre, côté français, la moitié Sud du Pays de Gex et la vallée de la Valserine.

De grandes unités écologiques et paysagères la structurent :

- la Haute Chaîne du Jura caractérisée par ses versants pentus et forestiers,
- les bas-monts du sud du Pays de Gex et leurs milieux secs de grand intérêt (pelouses, landes),
- les espaces agricoles de plaine qui, bien qu'en cours de banalisation (grandes cultures et vignes, mitage ...) gardent cependant un potentiel en tant que relais et habitat pour la faune et la flore, la Valserine,
- l'Allondon ainsi que les massifs boisés adjacents qui ont gardé une valeur écologique élevée, et les bords du Rhône et ses milieux annexes très riches.

Les études préalables au contrat (Cahiers n°13-55 et n°13-56) ont identifié plusieurs enjeux sur le secteur :

- les connexions biologiques entre le massif du Jura et la plaine ;
- des réseaux de bois humides connectés (bois de Ban, Greny, bois Gambet, Grand bois de Roulave, Grand bois de Satigny) ;
- la continuité de la Valserine, de l'Allondon, de leurs affluents et leurs vallées ;
- des bas-monts à forte valeur écologique, au cœur des connexions Jura-plaine et nord-sud ;
- des secteurs agro-pastoraux qui constituent des réservoirs de biodiversité ;
- la franchissabilité des infrastructures routières et des secteurs urbanisés ;
- les animations en faveur des corridors biologiques.

c Le 2nd contrat de rivières « Pays de Gex – Léman » (CR2)

En 2004, afin de résoudre les problèmes de qualité des cours d'eau, et notamment de préserver le bassin versant de l'Allondon, impacté par un système d'assainissement obsolète, un 1^{er} contrat de rivière transfrontalier « Pays de Gex-Léman » a été signé pour une durée de 7 ans.

En 2014, les élus communautaires ont souhaité poursuivre leurs efforts et engager une seconde démarche. Celle-ci porte sur un territoire situé dans le Genevois français et suisse. Cette zone couvre la totalité de la CAPG et une partie des Cantons de Vaud et de Genève comprise entre le lac et la frontière franco-suisse. Elle est délimitée au nord-ouest par les monts du Haut Jura, au sud-est par le Rhône, et à l'est par le Lac Léman.

Le Contrat de Rivières porte sur une vingtaine de cours d'eau principaux. Mais le réseau hydrographique est dense, et ce sont au total près de 350 km linéaires de cours d'eau qui sont intégrés à la démarche, répartis sur 5 bassins versants (la Versoix, le Marquet-Gobé-Vengeron, l'Allondon, le Nant des Charmille, l'Annaz) et une partie du bassin versant de la Valserine.

Les enjeux définis dans l'étude « Bilan-Evaluation-Perspectives » du 1^{er} contrat de rivière sont :

Côté français :

- la gestion quantitative : hydrologie et prélèvements, soutien des débits d'étiages ;
- la gestion physique : morphologie, continuité écologique, restauration des zones humides et des cours d'eau ;
- la gestion qualitative : assainissement, pollutions ponctuelles et gestion des eaux pluviales
- la sensibilisation.

Points essentiels à retenir concernant le Contrat Unique

Les différentes démarches engagées sur le territoire se complètent et sont toutes en faveur de l'environnement, mais elles restent sectorielles et ne permettent pas individuellement de répondre à l'ensemble des enjeux du territoire. Elles rendent par ailleurs la lisibilité du territoire un peu complexe.

Afin d'optimiser les outils et instances de suivi des programmes, tout en répondant à l'ensemble des enjeux environnementaux de son territoire, il a alors été décidé de réunir le contrat de rivière et le Contrat Vert & Bleu « Mandement-Pays de Gex » en un **contrat unique environnemental** rassemblant ces deux volets. Il a été signé en mai 2016. Le périmètre d'action de ce contrat porte sur 42 communes dont 27 françaises et 15 suisses.

Ces deux volets permettent de répondre au mieux aux demandes du territoire, ainsi qu'aux enjeux du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux d'autre part (SDAGE). Outil français, il est porté par la CAPG, pour une durée de 5 ans. Le Canton de Genève est structure porteuse côté suisse pour les 2 contrats (CCMPG + CR2).

Côté suisse :

- terminer le volet assainissement ;
- le soutien des débits d'étiage sur l'Allondon et la Versoix ; mettre en adéquation prélèvements dans la Versoix et conservation des milieux naturels protégés ;
- l'amélioration des habitats pour la faune piscicole.

La fiche d'identité de chaque démarche est résumée dans les pages qui suivent.

Contrat corridors « Vesancy-Versoix »

Superficie : environ 17 700 hectares

Communes : 5 communes genevoises, 13 vaudoises et 13 françaises.

Signature : février 2014

Porteurs du contrat :

Communauté d'agglomération du Pays de Gex en France

Région de Nyon sur le canton de Vaud

État de Genève pour le territoire genevois*

Partenaires financiers

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Conseil Départemental de l'Ain

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse

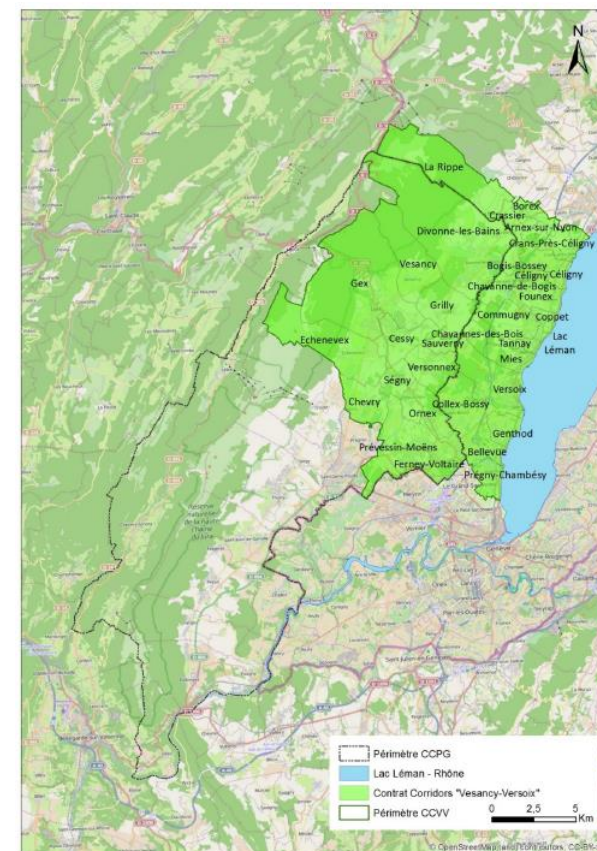
République et canton de Genève

Canton de Vaud

Confédération Suisse

Fondation Phragmites

Europe au titre des fonds FEDER et FEADER



Objectifs

Conserver, restaurer et coordonner la gestion des réservoirs de biodiversité ;

Garantir la perméabilité et la non constructibilité des liaisons biologiques ;

Solutionner les goulets et obstacles entravant le transit des espèces ;

Communiquer et sensibiliser.

Mesures suite après bilan à mi-parcours : 52 mesures

19 mesures françaises

5 mesures genevoises

4 mesures vaudoises

19 mesures transfrontalières

Contrat Vert et Bleu « Mandement - Pays de Gex »

Superficie : environ 31 200 hectares

Communes : 14 communes françaises du Pays de Gex, 5 communes suisses du Mandement genevois

Signature : mai 2016

Porteurs du contrat :

Communauté d'agglomération du Pays de Gex (France)

La République et Canton de Genève (Suisse)

Partenaires financiers

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

Département de l'Ain

Canton de Vaud

République et canton de Genève

Confédération Suisse

Europe au titre des fonds FEDER et FEADER

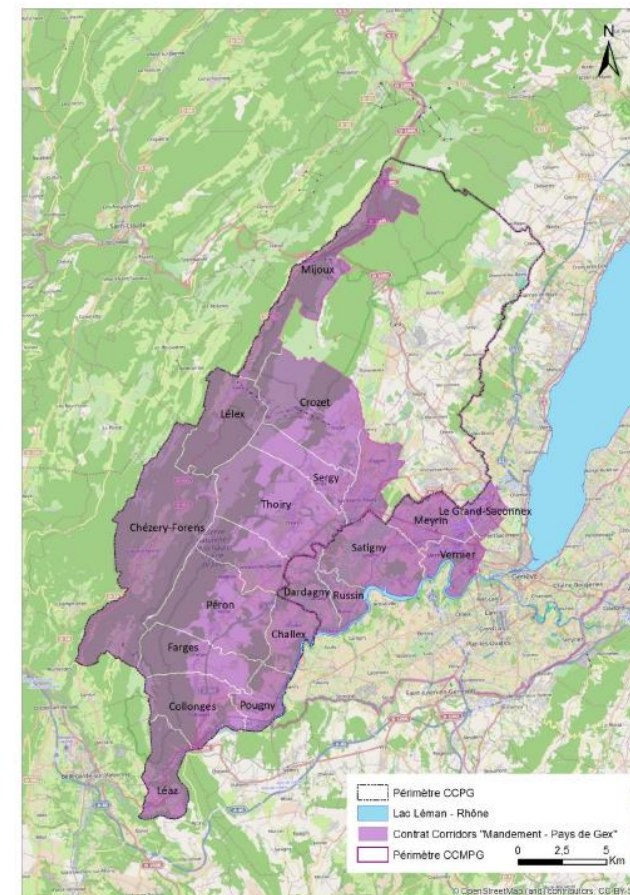
Objectifs

Garantir la perméabilité des liaisons biologiques entre le Jura et le Rhône

Conserver et restaurer les réservoirs de biodiversité

Favoriser le déplacement des espèces et la perméabilité des infrastructures

Animer, informer et sensibiliser



Mesures après bilan à mi-parcours : 46 mesures

25 mesures françaises

6 mesures suisses

13 mesures transfrontalières

Contrat de rivière « Pays de Gex – Léman »

Superficie : environ 30 000 hectares

Communes : 27 communes de Pays de Gex aggro, 10 communes Genevoises et 4 communes Vaudoises

Signature : mai 2016

Porteurs du contrat

Communauté d'agglomération du Pays de Gex

Partenaires financiers

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse

Conseil Départemental de l'Ain

République et canton de Genève

Confédération Suisse

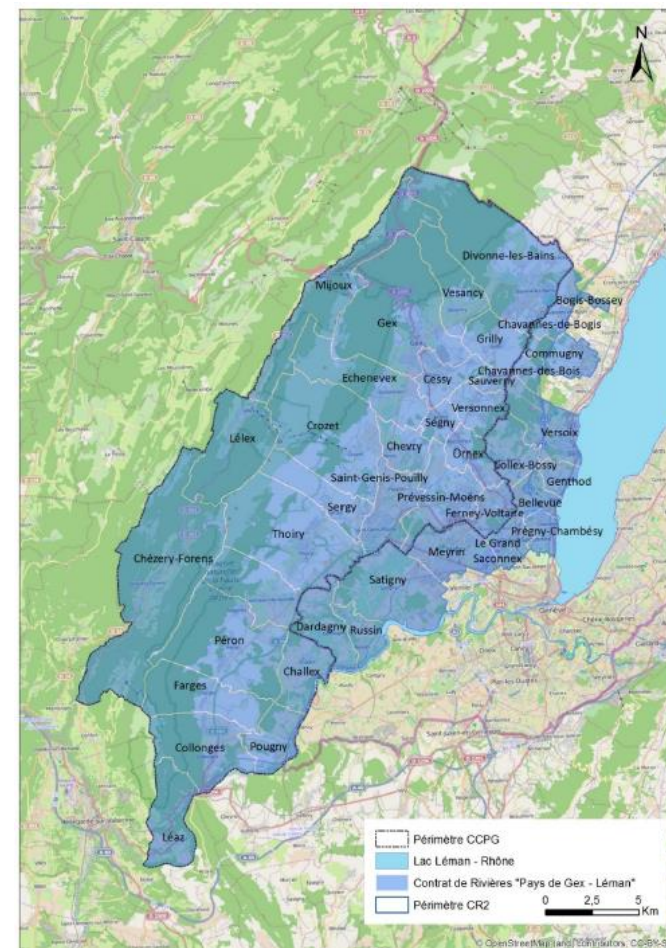
Objectifs

Poursuivre la reconquête de la qualité des milieux aquatiques en limitant les pollutions d'origines domestiques, industrielles et agricoles, et en améliorant la gestion des eaux pluviales.

Préserver, restaurer et améliorer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques (zones humides, cours d'eau, berges) en assurant la continuité écologique et la qualité des habitats.

Gérer de façon durable la ressource en eau en définissant une adéquation entre les besoins/usages et les ressources disponibles sur le territoire, et en assurant une quantité d'eau suffisante pour les besoins écologiques et physiologiques des cours d'eau.

Mettre en place une gestion concertée entre les acteurs du Contrat de Rivières afin de piloter et de suivre l'élaboration du contrat, de faire connaître le patrimoine du territoire et de sensibiliser les acteurs aux problématiques du territoire.



Mesures après bilan à mi-parcours : 63 mesures (phase 2)

24 mesures françaises

14 mesures suisses

1 mesure transfrontalière

I.C. LE TEMPS DU BILAN

Chacun des contrats concernant le territoire prévoit la réalisation d'un **bilan mi-parcours**, afin « d'évaluer l'atteinte aux objectifs et le taux de réalisation des actions pour la première moitié du contrat » : en 2016 pour le Contrat Corridor (CC) « Vesancy-Versoix » et en 2018-2019 pour le contrat Vert & bleu (CVB) « Mandement- Pays de Gex » et le 2nd contrat de rivières (CR2) « Pays de Gex-Léman ».

Ces bilans ne permettent cependant pas d'évaluer l'efficacité des mesures réalisées par rapport aux enjeux initiaux. Il est donc prévu la réalisation d'un **bilan final** qui, comme le bilan mi-parcours, se veut technique et financier, mais doit également permettre de :

- mesurer si les programmes répondent bien aux besoins pour lesquels ils ont été mis en œuvre et apprécier leur efficacité ;
- identifier les leviers d'amélioration ;
- aider à la décision pour la suite : reconduire, ajuster, réorienter...
- évaluer la gouvernance exercée et le fonctionnement de la procédure.

Évaluer c'est :

- produire un jugement de valeur sur une politique publique (valeur environnementale, sociale, économique ...)
- reconnaître et mesurer ses effets propres
- apprécier l'utilité des actions qui forment la politique ou le programme par rapport aux besoins identifiés sur un territoire

I.D. DU BILAN À L'ÉVALUATION

L'évaluation est un outil de **mesure** et de **conduite du changement**. Elle a deux buts principaux :

- améliorer la **mise en œuvre** du programme (le pilotage)
- analyser **les effets** du programme pour en tirer les leçons.

Évaluer c'est :

- répondre à la question générique « Est-ce que ça marche ? », en vue d'une décision concernant le programme évalué.

La mission et le rendu s'organisent en 5 modules faisant chacun l'objet d'un rapport distinct :

- **Module 1** : état des lieux initial et final, évolution ;
-  - **Module 2** : bilan technique et financier ;
- **Module 3** : fonctionnement de la procédure ;
- **Module 4** : synthèse et évaluation ;
- **Module 5** : perspectives.

Les différentes étapes ont été conduites selon une double approche :

- **interne**, par les structures porteuses des contrats (module 2) ;
- **externe** par le bureau d'études Mosaïque Environnement (modules 1, 3, 4 et 5), dans une démarche collaborative avec les acteurs du territoire.

I.E. LES SPÉCIFICITÉS DE LA MISSION

I.E.1. Des démarches plurielles

La mission présente des spécificités liées tant au nombre, qu'à la nature ou encore au périmètre des diverses démarches.

	3 démarches différentes
	portant sur des périmètres distincts pour partie
	visant des objectifs différents (continuités écologiques/rivières et milieux aquatiques) mais complémentaires
	présentant des états d'avancement différents

1  GÉOGRAPHIE	- Contrats transfrontaliers - Connexion avec les territoires extérieurs
2  ACTEURS	- Programmes multi-partenariaux - Portage politique
3  INTERDÉPENDANCE	Efficacité dépend de la mise en œuvre conjuguée des actions
4  DYNAMIQUES	- Des objectifs pouvant être contradictoires (ex : valorisation /préservation) - Effets sur le long terme, résilience
5  CONNAISSANCES	- Manque de connaissances - Manque parfois de recul sur les actions de gestion à conduire

I.E.2. Les incidences sur le bilan-évaluation

Le Contrat Corridor « Vesancy-Versoix » (CCVV) est arrivé à son terme et doit faire l'objet d'un bilan-évaluation final portant sur le bilan complet des 5 années de mise en œuvre et les résultats obtenus.

Si le contrat Vert & Bleu « Mandement-Pays de Gex » (CCMPG) et le 2nd Contrat de Rivière « Pays de Gex-Léman » (CR2) sont encore en cours jusqu'en 2021, il est apparu judicieux de les inclure dans la démarche, pour une approche globale d'évaluation des outils environnementaux mises en œuvre par Pays de Gex Agglo. L'évaluation portera sur le bilan des 4 années de mise en œuvre et préparera le bilan-évaluation final qui interviendra à l'issue de leur mise en œuvre.

Dans les divers modules, l'analyse comportera autant que possible, une analyse commune aux 3 démarches, pour une approche la plus globale possible, et mettra en exergue, en tant que de besoin, les spécificités de chaque contrat.

Chapitre II.

Module 2 : bilan technique et financier

II.A. PRÉAMBULE

II.A.1. Finalité du bilan technique et financier

Le bilan technique et financier vise à établir **l'inventaire des opérations réalisées** dans le cadre des contrats **et des coûts investis** et à les comparer avec le programme prévisionnel. Il comporte un tableau global d'avancement des mesures, une synthèse technique et financière, des tableaux budgétaires par porteurs du CCVV (France, Vaud, Genève), un tableau global des indicateurs de suivi. Chaque mesure fait l'objet d'une technique et financière qui lui est propre.

Le chapitre qui suit dresse le bilan technique et financier :

- final du contrat corridor Vesancy-Versoix (CCVV)
- à mi-parcours du contrat unique environnemental

dont les plannings initiaux sont résumés ci-dessous.

Contrat	Phasage	Programme
Vesancy-Versoix (CCVV)	signé le 27/02/2014 pour 5 ans Bilan mi-parcours 2014-2015	52 mesures
Contrat unique	signé le 3/05/2016 pour 5 ans	
Mandement-Gex (CCMPG)	2016-2021	43 mesures
	Bilan mi-parcours 2018-2019	
Pays de Gex Léman (CR2)	Phase 1 (2016-2018) : 45 actions	45 actions
	Bilan mi-parcours 2018-2019	
	Phase 2 (2019-2021)	45 actions + 11 pré-identifiées

Tableau n°1. **Plannings initiaux des 3 contrats environnementaux**

Points essentiels à retenir concernant le bilan technique et financier

Le bilan technique et financier a été réalisé à partir des tableaux de bords de suivi renseignés par les chargés de mission des programmes portant sur les éléments budgétaires, ainsi qu'un tableau de suivi de l'avancement des actions.

Ces dernières ont fait l'objet d'un bilan (intermédiaire et/ou final) sous la forme d'une fiche évaluation consignait leur état d'avancement, le planning de réalisation, les indicateurs de suivi, les moyens financiers mis en œuvre pour leur réalisation, le plan de financement définitif, et les arguments justifiant l'état d'avancement ou de non réalisation de l'action en fin de contrat.

La photographie proposée de l'avancement du programme se veut la plus proche possible de la réalité. Quelques différences peuvent cependant exister, du fait notamment que l'avancement de chacune des mesures a été fournie par leurs maîtres d'ouvrages respectifs, ce qui induit une certaine subjectivité dans l'appréciation. D'autre part, l'évaluation se base sur le bilan final du CCVV réalisé en 2020 et le bilan mi-parcours du CUE réalisé en 2018-2019 induisant un décalage dans le temps entre bilans techniques et financiers et avancement réel lors de l'évaluation.

II.A. RAPPEL DES PROBLÉMATIQUES

II.A.1. Les contrats « Corridors »

A l'issue des études préalables, les problématiques ont été identifiées et déclinées sous forme d'objectifs et de sous-objectifs pour définir les programmes d'actions.

Objectifs majeurs du volet	Sous-objectifs proposés (évaluation)
1 - Conserver, restaurer et coordonner la gestion des réservoirs de biodiversité	Préservation, restauration et amélioration des fonctionnalités écologiques des zones humides
	Préservation, restauration et amélioration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau
	Restauration/préservation des fonctionnalités écologiques des bas-monts au cœur des connexions Jura-plaine et nord-sud
	Mettre en œuvre un réseau agro-environnemental
2 - Garantir la perméabilité et la non-constructibilité des liaisons biologiques	Restauration/préservation des connexions biologiques entre le massif du Jura et la plaine
3 - Solutionner les goulets et obstacles entravant le transit des espèces	Restauration de la franchissabilité des infrastructures routières et des secteurs urbanisés
4 - Communiquer et sensibiliser	Information, sensibilisation, éducation et formation des différentes communautés d'acteurs

Tableau n°2. Les objectifs des contrats territoriaux en faveur de la trame verte et bleue

Remarque : les objectifs 1 et 2 sont inversés dans le contrat corridor Vesancy-Versoix et Mandement Pays de Gex : pour plus de simplicité, nous avons gardé l'ordre de celui de Vesancy-Versoix et inversé les numéros pour le contrat Vert & Bleu.

II.A.2. Le contrat de rivière « Pays de Gex Léman »

Dans la continuité du précédent contrat, il s'agit de poursuivre la reconquête de la qualité des milieux aquatiques, de préserver, restaurer et améliorer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques et de gérer de façon durable la ressource en eau en conciliant la quantité de ressources et les besoins pour les usages comme pour les besoins écologiques et physiologiques des cours d'eau.

Objectif majeur	Détail de l'objectif majeur	Sous-objectifs
1 Améliorer la qualité de l'eau	Poursuivre la reconquête de la qualité des milieux aquatiques en limitant les pollutions d'origines domestiques, industrielles et agricoles, et en améliorant la gestion des eaux pluviales.	1- Améliorer la gestion des eaux pluviales
		2- Lutter contre les pollutions d'origine domestique, notamment en temps de pluie
		3- Réduire les apports de substances dangereuses aux rivières
2 Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides	Préserver restaurer et améliorer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques (zones humides, cours d'eau, berges) en assurant la continuité écologique et la qualité des habitats.	1- Améliorer la connaissance des milieux aquatiques et humides et garantir leur vocation
		2- Préserver, restaurer et améliorer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau
		3- Préserver, restaurer et améliorer les fonctionnalités écologiques des zones humides
		4- Maitriser le foncier lié aux milieux aquatiques
3 Gérer la ressource en eau	Gérer de façon durable la ressource en eau en définissant une adéquation entre les besoins/usages et les ressources disponibles sur le territoire, et en assurant une quantité d'eau suffisante pour les besoins écologiques et physiologiques des cours d'eau.	1- Garantir le maintien d'un débit minimum biologique dans les cours d'eau
		2- Garantir les niveaux de nappes de référence de l'Étude Volumes Prélevables
		3- Renforcer la métrologie sur le réseau superficiel
4 Gestion locale et concertée, valorisation du territoire du contrat	Mettre en place une gestion concertée entre les acteurs du Contrat de Rivières afin de piloter et de suivre l'élaboration du contrat, de faire connaître le patrimoine du territoire et de sensibiliser les acteurs aux problématiques du territoire.	1- Animer et piloter le contrat de rivières
		2- Valoriser les milieux aquatiques et leurs fonctions sociales et récréatives
		3- Informer, sensibiliser, éduquer et former les différentes communautés d'acteurs
		4- Veille réglementaire et gestion concertée

Tableau n°3. Les objectifs du contrat de rivière

II.B. BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DU CONTRAT CORRIDORS VESANCY VERSOIX

II.B.1. Bilan général de la programmation

a Structuration opérationnelle

Le contrat corridors « Vesancy-Versoix » (CCVV) a pour objectif la mise en œuvre d'un programme global et coordonné de restauration et de pérennisation de liaisons biologiques fonctionnelles permettant la libre circulation des espèces sur le territoire.

Transfrontalier, il est porté par trois structures réparties sur le Grand Genève (agglomération franco-valdo-genevoise) : la Communauté d'agglomération du Pays de Gex en France, la Région de Nyon sur le canton de Vaud et l'État de Genève pour le territoire genevois.

Cet objectif global se décline en **52 mesures opérationnelles** structurées en 4 volets (REG=réglementaire, TRA=travaux, ETU=études et suivi, ANI=animation).

	FR	VD	GE	Total
REG	1	3	3	4
TRA	23	9	11	31
ETU	4	4	3	6
ANI	10	9	10	11
	38	25	27	52

Tableau n°4. Structure opérationnelle du CCVV

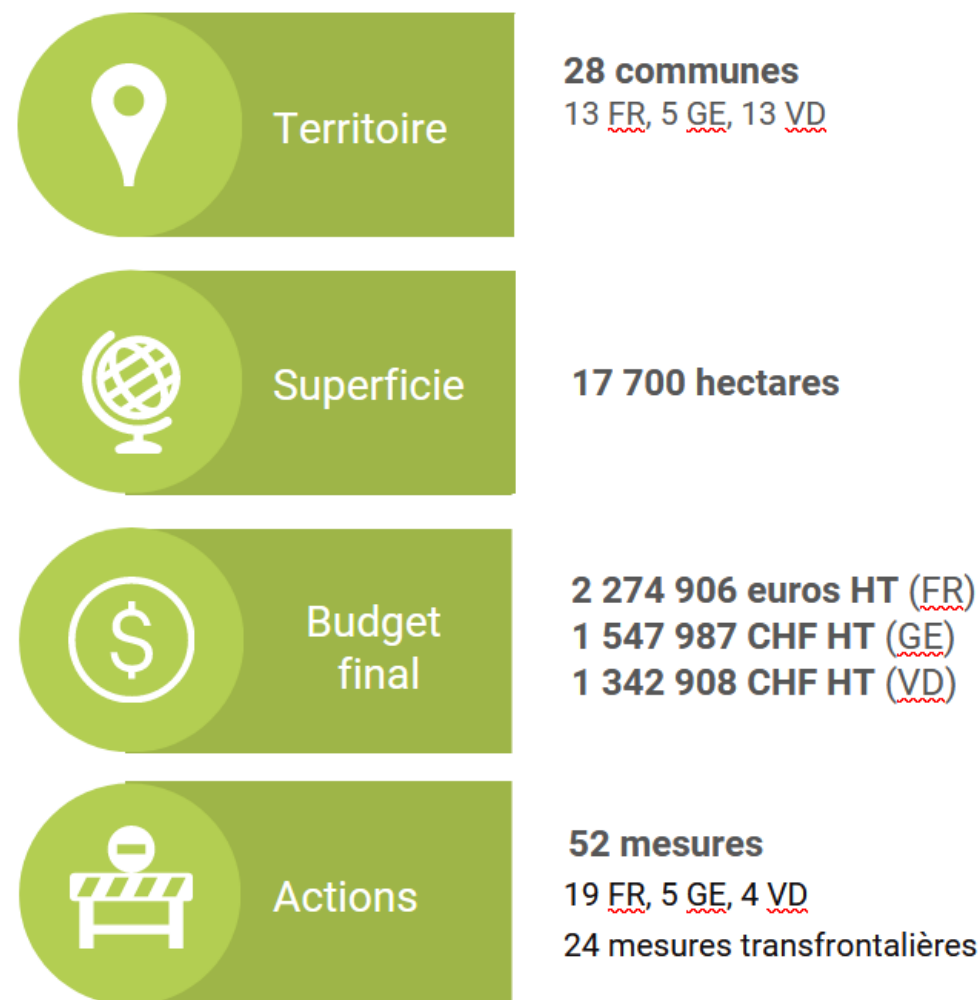


Figure n°1. Caractéristiques principales du contrat corridors Vesancy Versoix

b Programmation technique

Le tableau ci-dessous expose synthétiquement l'état d'avancement du programme d'actions en fin de contrat. Le **taux d'avancement moyen** des actions est d'environ **82%** ;

	FR	GE	VD
% avancement			
0%	0%	11%	0%
25%	5%	11%	16%
50%	8%	7%	4%
75%	39%	7%	4%
100%	42%	56%	72%
action supprimée	5%	7%	4%

Tableau n°5. **Avancement des actions - bilan final CCVV (2020)**

On retiendra que

- 75% des actions sont terminées ou en passe de l'être (75 à 100% de réalisation) avec parfois des modifications éventuelles sur la nature initiale des actions (révision des enjeux, repriorisation ...) ;
- 11 % des actions sont encore en cours (taux de réalisation < 50%) ;
- 4% d'actions ont été supprimées de la programmation en accord avec les maîtres d'ouvrages concernés. Le non engagement de ces actions est globalement lié à une évolution des enjeux (l'action n'est plus pertinente), à des contraintes foncières ou financières. De nombreuses actions ont pu être conduites avec succès, dont des actions transfrontalières, illustrant ainsi l'intérêt de la coordination franco-valdo-genevoise et l'implication des porteurs du projet et maîtres d'ouvrage dans la mise en place et le bon déroulement du programme d'actions.

Toutefois, côté français, la contrainte foncière a généré des décalages de planning ainsi qu'un besoin en temps d'animation des maîtres d'ouvrage nettement supérieur au prévisionnel.

Points essentiels à retenir concernant le bilan du CCVV

A mi-parcours, l'état d'avancement global de la mise en œuvre était satisfaisant (49%) et la majorité des mesures avaient été réalisées selon le calendrier prévu sur les 3 territoires. La seconde partie du contrat a montré un léger ralentissement et n'a pas permis de finaliser l'ensemble du programme. Cependant, environ 75% des actions ont été terminées ou sont en passe de l'être (avancement de plus de 75%) côté français et vaudois.

20 actions ont été réajustées et 2 actions ont été abandonnées.

Pour la partie française, des variations de budget (+15%) ont été proposées dès la mi-parcours notamment pour le volet ETU. Le plan de financement a également fortement évolué en raison du déploiement des fonds européens FEDER, réduisant nettement la contribution des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers.

Les actions réglementaires et d'animation / sensibilisation sont les plus avancées (taux de 87% à 88%) : elles sont notamment terminées ou en voie de l'être côté suisse (94% à 100%) et moins avancées côté français (70%).

	Avancement			
	REG	TRA	ETU	ANI
FR	70%	75%	99%	85%
VD	94%	70%	75%	86%
GE	100%	78%	67%	90%
Total	88%	74%	80%	87%

Tableau n°6. **Avancement des actions CCVV par type et par territoire – Bilan final CCVV (2020)**

Les actions du volet ETU sont quasi terminées côté français (90%) et un peu moins avancé côté suisse (respectivement 75% pour le canton de Vaud et 67% dans l'Etat de Genève).

En toute logique, les actions TRA, plus lourdes et souvent précédées d'études de faisabilité et/ou de définition sont les moins avancées (taux moyen de 74%).

c Programmation financière

Le tableau ci-dessous expose le bilan financier général du contrat. On retiendra principalement que le taux de réalisation financière est bien inférieur aux prévisions budgétaires puisqu'à l'issue du contrat, **58% des sommes prévues ont été effectivement dépensées**, dont environ 30% a été financé par le territoire côté français.

	Prévisionnel initial	Montant réajusté à mi-parcours	Montant définitif	Variation réajusté / définitif
FR (€ HT)	4 761 708	4 072 548	2 274 906	- 1 797 642
VD (CHF HT)	1 857 363		1 342 908	- 514 455
GE (CHF HT)	2 979 193		1 547 987	- 1 431 206

Tableau n°7. **Éléments budgétaires - bilan final CCVV (2020)**

Le budget du contrat se répartit entre 29% de l'enveloppe allouée à la protection des réservoirs, 37% à la fonctionnalité des continuités écologiques, 16% à la perméabilité des infrastructures et 18% à l'animation et la sensibilisation.

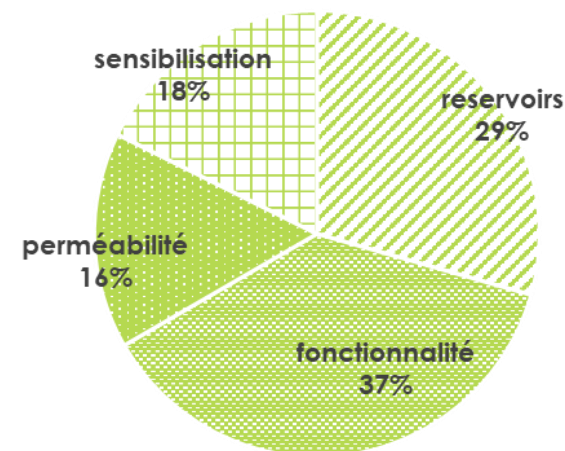


Figure n°2. **Répartition financière par objectif - bilan final CCVV (2020)**

d Plan de financement du CCVV

La participation des différents partenaires au financement des opérations du CCVV ainsi que les montants correspondants sont présentés dans les tableaux suivants.

Partenaire		Plan de financement € HT		
		Réajusté	Final	Variation
Maîtres d'ouvrage	Pays de Gex aggro	1 204 761	630 535	-574 226
	CDAin	31 968	2 000	-29 968
	CENRA	800	826	+26
	Divonne-les-Bains	31 094	-	-31 094
	FDC01	-	-	0
	FNE-Ain	1 500	1 916	+416
	LPO	-	-	0
	Ornex	24 493	34 990	+10 497
	Total maîtres d'ouvrage	1 294 616 €	670 267 €	- 624 349 €
Partenaires financiers	FEDER	2 106 788	856 292	-1 250 497
	Région AURA	758 543	230 592	-527 952
	Agence de l'Eau RMC	797 656	453 015	-344 641
	CDAin	429 834	242 109	-187 725
	FEADER	259 071	83 932	-175 139
	Autre (mécénat ...)	-	2 500	+2 500
	Total partenaires	4 351 892 €	1 868 440 €	-3 107 803 €

Tableau n°8. Plan de financement du CCVV côté français (bilan final 2020)

Côté français, 94% du financement est porté par la CAPG pour les maîtres d'ouvrages et, pour les partenaires financiers, 46% des fonds proviennent du Feder, 24% de l'Agence de l'Eau, 13% du Département et 12% de la région.

La répartition des coûts engagés côté suisse est plus équilibrée, avec 57% issus de l'Etat de Genève et la Confédération DGAN et 41% de l'Etat de Genève et de la Confédération DGEau pour Genève. Pour le canton de Vaud, l'essentiel des fonds provient de la Confédération (41%) et du canton de Vaux (38%).

Partenaire		Plan de financement CHF TTC		
		initial	engagé	% engagé
Genève	Etat Genève et DGAN	1 562 529	699 192	45%
	Etat Genève et DGEau	1 009 403	500 00	50%
	Pronatura	21 857	18 234	83%
	Versoix	16 005	570	4%
	Bellevue	3 434	0	0%
	Collex-Bossy	1 282	0	0%
	Genthod	1 282	0	0%
	Céligny	4 004	570	14%
	Total Genève	2 619 796	1 218 566	40%
Vaud	Confédération	726 167,10	546 602,48	41%
	canton de vaud	536 383,40	516 746,47	39%
	région de Nyon	116 138,25	12 788,47	1%
	communes	120 674,25	12 788,47	1%
	privés	250 000,00	250 000,00	19%
	Total Vaud	1 857 363,00	1 338 925,89	72%

Tableau n°9. Plan de financement du CCVV côté suisse (bilan final CCVV 2020)

II.B.2. Bilan volet réglementaire (REG)

a Avancement de la programmation technique

Ce volet est constitué de 4 mesures qui visent à intégrer des enjeux de connectivité écologique dans les documents d'urbanisme et de planification. A la fin du contrat, **le taux moyen d'avancement des actions de ce volet est de 88%**.

Volet REG	Nombre d'actions	Avancement	Abandonnée ou supprimée
FR	1	70%	–
VD	3	94%	-
GE	3	100%	-
Total	4	88%	-

Tableau n°10. **Synthèse avancement volet REG - bilan final CCVV (2020)**

La mesure 6 « Protéger la partie française des marais de Mategnin les Fontaines » était achevée dès la mi-parcours.

Côté français, des difficultés techniques et structurelles ont retardé l'aboutissement de l'action 5 « Définir la notion d'espace réservé aux cours d'eau et inscrire cet espace dans les documents de planification » (retard de livraison des données du LIDAR, départ des membres de l'équipe projet en charge de finaliser l'espace réservé aux cours d'eau et de l'inscrire dans les documents d'urbanisme) : l'espace réservé aux cours d'eau sera finalisé sur la période 2020-2021 et son inscription au PLUi-H sera réalisée lors d'une future révision.

Côté suisse, l'espace minimal est défini dans le cadre des Schémas de Protection, d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SPAGE). Il a été intégré pour les 6 communes concernées par le SPAGE Allondon-Mandement (adopté en février 2019) et reste à intégrer pour les communes de Meyrin et Vernier concernées par le SPAGE Lac-Rhône-Arve qui a été adopté en 2012.

Points essentiels concernant le volet REG du CCVV

A mi-parcours, le taux moyen d'avancement des actions de ce volet était de 47% attestant de la mise en œuvre efficace des opérations prévues, qui s'est confirmée sur la fin du contrat (taux moyen de 88%).

20 actions ont été réajustées et 2 actions ont été abandonnées.

Le budget du volet REG est resté constant durant tout le contrat.

Côté vaudois, 2 mesures ont été décalées dans leur mise en œuvre :

- la mesure 4 « Protéger la césure agricole entre Commugny et Founex », qui devait être définie plus précisément. La césure devrait être inscrite dans le futur plan général d'affectation ;
- la mesure 5 « Définir la notion d'espace réservé aux cours d'eau et inscrire cet espace dans les documents de planification » qui a nécessité quelques ajustements avec les services de l'Etat de Vaud.

b Programmation financière

Les aléas relatifs aux difficultés de modélisation du risque inondation (REG5) ont généré des variations de coûts (+ 57 700 € HT au total)

	Prévisionnel initial	Montant réajusté à mi-parcours	Montant définitif	Variation réajusté / définitif
FR (€ HT)	190 000	190 000	186 444	- 3 556
VD (CHF HT)	56 998		1 711	- 55 287
GE (CHF HT)	23 315		13 051	- 10 264

Tableau n°11. **Éléments budgétaires volet REG - bilan final CCVV (2020)**

Côté vaudois, l'enveloppe dépensée correspond à l'action 67. Le budget prévu pour l'action 5 n'a pas été engagé, les coûts liés à la mise à jour des Plans d'Affectation (PA) étant finalement supportés par les communes. Le budget de l'action 5 n'a pas non plus été consommé côté genevois.

c Opérations structurantes et/ou exemplaires

Dans l'ensemble de la programmation de ce volet on citera particulièrement 2 mesures.

Mesure REG5 « Définir la notion d'espace réservé aux cours d'eau et inscrire cet espace dans les documents d'urbanisme ».

L'objectif de cette mesure est de déterminer l'espace minimum à réserver aux cours d'eau et d'inscrire cet espace dans les documents d'urbanisme.

Côté France, cette action, encore en cours, est associée à l'action n°1 du CCMPG (qui a notamment financé l'acquisition du nouveau LIDAR) : aussi, les bilans technique et financier finaux seront réalisés dans le cadre du bilan du contrat CCMPG en 2021. Elle a été initiée en 2016 par Pays de Gex agglo sur son territoire. L'objectif sera à terme de pouvoir inscrire les espaces ainsi déterminés lors d'une prochaine révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme local de l'Habitat – PLUiH.

Côté Suisse, la notion d'espace réservé aux eaux a été définie par la Direction générale de l'environnement-Division eau. L'inscription est en cours de réalisation dans le cadre de la mise à jour du plan d'affectation communal de chacune des communes concernées.

Mesure REG67 : Créer un site Emeraude intercantonal

La démarche a été réalisée. Le projet de Site Emeraude n'a pas encore fait l'objet d'une demande officielle à la Confédération.

Mesure	Indicateur	Avancement	
REG5	Inscription dans les documents de planification de l'espace réservé aux cours d'eau	75%	→ FR : L'inscription de cet espace dans les documents d'urbanisme sera réalisée lors d'une future révision du PLUi-H, dont la date n'est pas connue à ce jour.
		100%	→ VD Inscription ERE en cours dans les nouveaux PA
REG67	Création du site Emeraude	100%	→ GE, VD : Etude réalisée, dossier en étude à la confédération

Tableau n°12. **Quelques indicateurs du volet REG (bilan final CCVV, 2020)**

II.B.3. Bilan volet travaux (TRA)

a Programmation technique

Ce volet est constitué de 31 mesures qui ont pour objectif de réaliser des opérations de restauration ou de maintien des corridors biologiques et des réservoirs de biodiversité. **A la fin du contrat, le taux moyen d'avancement des actions de ce volet est de 74%.**

Volet TRA	Nombre d'actions	Avancement	Abandonnée ou supprimée
FR	23	75%	2
VD	9	70%	2
GE	10	78%	1
Total	31	74%	-

Tableau n°13. **Synthèse avancement volet TRA - bilan final CCVV (2020)**

Trois actions étaient achevées dès la mi-parcours (8H, 14 et 39) et 25 étaient en cours de réalisation.

L'action majeure de la mesure 3D visant à la restauration d'une partie du marais de Brétigny n'a pu être réalisée faute d'accord des propriétaires. Certaines ont dû être réajustées de façon importante (7, 8H, 15, 17, 19a, 31, 39, 58, 2, 19b, 41, 46, 48b, 60), que ce soit par la suppression ou l'intégration de nouvelles mesures. La pertinence du projet vis-à-vis de l'enjeu piscicole ayant été revue à la baisse, l'action 8O a été basculée dans le contrat rivières, l'enjeu prégnant étant celui de la rétention des ruissellements.

Dans le canton de Vaud, les mesures 23, 27, 28 et 58 n'ont pas été entièrement réalisées pour diverses raisons (enjeux ne justifiant pas la poursuite de l'action 23, absence de financement pour les mesures 27 et 58, inadéquation de calendrier pour l'action 28). En revanche, les mesures 11, 13, 14 et 17 ont fait l'objet de travaux qui ont été bien au-delà de ceux prévus par le contrat corridors.

Points essentiels concernant le volet TRA du CCVV

A mi-parcours, l'état d'avancement global de ce volet était satisfaisant (47%) : 28 des 31 actions étaient achevées ou en cours. Le rythme s'est quelque peu ralenti sur la fin (taux moyen de 74%).

Le budget de ce volet a vu son enveloppe diminuer de façon significative notamment par le réajustement des coûts prévisionnels au regard de la définition plus précise des travaux à mener.

Dans le canton de Vaud, des mesures n'ont pas été entièrement réalisées pour des raisons financières, foncières, réglementaires ou de pertinence tandis que d'autres ont fait l'objet de travaux plus conséquents que prévu.

b Programmation financière

Le volet TRA a vu son enveloppe diminuer de façon significative. Ceci s'explique notamment par le réajustement des coûts prévisionnels au regard de la définition plus précise des travaux à mener. Cela est aussi dû au réajustement de plusieurs d'actions (techniquement ou calendrier).

	Prévisionnel initial	Montant réajusté à mi-parcours	Montant définitif	Variation réajusté / définitif
FR (€ HT)	3 439 928	2 738 300	1 464 894	- 1 273 406
VD (CHF HT)	1 319 425		1 145 523	-173 902
GE (CHF HT)	2 466 334		1 047 582	- 1 418 752

Tableau n°14. **Éléments budgétaires volet TRA - bilan final CCVV (2020)**

c Opérations structurantes et/ou exemplaires

Dans l'ensemble de la programmation de ce volet on citera particulièrement 2 mesures.

Mesure TRA13 « Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions transfrontalier pour la grenouille agile et le sonneur à ventre jaune sur le périmètre Vesancy-Versoix »

L'objectif spécifique de cette action transfrontalière était de rétablir un continuum de populations de grenouilles agiles (*Rana dalmatina*) et de sonneurs à ventre jaune (*Bombina variegata*) entre la Versoix et le Boiron de Nyon.

L'étude a abouti fin 2015 à l'élaboration d'un plan d'action transfrontalier en faveur de la grenouille agile et du sonneur à ventre jaune. Il a mis en évidence les populations sources, les voies de dispersion et les interruptions des continuums, ainsi que 125 sites potentiels pour des aménagements en faveur des 2 espèces cibles. Des sites ont été aménagés entre 2016 et 2019 : 11 sites côté français et 26 dans le canton de Vaud. Côté suisse, le projet ne s'arrête pas, car de nouvelles gouilles ont été créées en 2020 et un suivi des aménagements réalisés est prévu en 2022.

S'y ajoutent la gestion coordonnée du Marais des Bidonnes et de la zone alluviale des Iles de Bogis et du Grand Bataillard côté Suisse, renforcée par la mesure 17 « Restaurer les grands marais du secteur Vesancy-Versoix ».

Mesure TRA19a « Mettre en œuvre des mesures agro-environnementales dans le cadre du réseau agro-environnemental du nord du Pays de Gex »

L'objectif spécifique de cette mesure est de favoriser la biodiversité en milieux agricoles par la mise en œuvre des mesures agro-environnementales (structures et pratiques favorables) et de favoriser les connexions entre milieux ouverts et cours d'eau / forêts utiles aux déplacements.

La contractualisation des MAEC a eu lieu en 2016 et 2017, pour une durée de 5 ans. La surface concernée est de 162ha sur le périmètre du CCVV. Les engagements pris en 2016 courent jusqu'en 2020 et les engagements pris en 2017 courent jusqu'en 2021, on peut donc considérer l'avancement moyen de l'action à 65 %.

Mesure	Indicateur	Avancement	
TRA13	Nombre de sites de reproduction aménagés pour chaque espèce	50%	→ FR : 11 sites aménagés sur 12 prévus (7 sites favorables à la Grenouille agile et 4 sites favorables à la Grenouille agile et au Sonneur à ventre jaune) sur le secteur identifié par le diagnostic réalisé en 2015 → VD : 26 sites aménagés
TRA19a	Surfaces contractualisées en MAET	65%	→ FR : 162 ha ont été contractualisés

Tableau n°15. **Quelques indicateurs du volet TRA - bilan final CCVV (2020)**

II.B.4. Bilan volet études (ETU)

a Programmation technique

Ce volet vise à réaliser des études complémentaires ou le suivi des actions. Il est constitué de 6 mesures dont **le taux moyen de réalisation était de 80% en fin de contrat.**

Volet TRA	Nombre d'actions	Avancement	Abandonnée ou supprimée
FR	4	99%	–
VD	4	75%	-
GE	3	67%	-
Total	6	80%	-

Tableau n°16. **Synthèse avancement volet ETU - bilan final CCVV (2020)**

La mesure 37 « Préciser les mesures nécessaires pour améliorer la circulation des espèces du corridor bleu des Pralies aux Bidonnes et en piémont » était achevée dès la mi-parcours et les 5 autres étaient en cours de réalisation, et ce globalement selon le planning initial.

L'action 12f « Rétablir la continuité écologique du corridor aquatique du Nant de Pry », initialement prévue sur la période 2014-2017, est toujours en cours sur le canton de Vaud mais n'a pas été engagée sur le territoire Genevois.

Points essentiels concernant le volet ETU du CCVV

A mi-parcours, l'état d'avancement global de la mise en œuvre (51%) attestait du respect des objectifs fixés et toutes les actions étaient engagées selon le calendrier prévu. En fin de contrat, ce taux est de 80%, dont 99% côté français.

Ce volet est le seul qui ait vu son enveloppe augmenter (côté Vaudois) à mi-parcours tandis qu'elle diminue au global.

b Programmation financière

La mesure ETU2, qui devait initialement être scindée entre les deux contrats corridors CCVV et CCMPG, a finalement été intégrée au seul CCVV pour en simplifier la gestion administrative, ce qui a généré une réévaluation importante à mi-parcours.

	Prévisionnel initial	Montant réajusté à mi-parcours	Montant définitif	Variation réajusté / définitif
FR (€ HT)	294 118	345 586	177 536	-168 050
VD (CHF HT)	148 930		155 803	+6 873
GE (CHF HT)	165 388		161 210	- 4 178

Tableau n°17. **Éléments budgétaires volet ETU - bilan final CCVV (2020)**

Les mesures de lutte (65-6) prévues dans la mesure 65 ont été déployées sur 3 années au lieu de 5 prévues initialement. L'état final sera réalisé plus tard conjointement à celui prévu sur le CCMPG.

c Opérations structurantes et/ou exemplaires

Une mesure importante pour la préservation de la biodiversité et des espèces a été réalisée.

Mesure 65 « Inventorier les espèces invasives floristiques-Etat initial et final ».

Côté français, un diagnostic complet a été réalisé en 2015-2016 sur l'ensemble du Pays de Gex conduisant à la réalisation d'un programme d'actions opérationnel. La mise en œuvre du programme d'actions a été initiée en 2017 et se poursuit au-delà du contrat via le CCMPG et le CR2 encore en cours. Le diagnostic final sera réalisé en 2021 sur tout le territoire du Pays de Gex.

Dans le canton de Vaud, le plan de gestion établi pour les 13 communes a fait l'objet d'un accompagnement de sa mise en œuvre dès 2017 par un mandataire. L'ensemble des communes a ainsi été sensibilisé à la problématique des néophytes, la reconnaissance des plantes, la mise en œuvre de la lutte à l'échelle du territoire communal et des outils d'aide à la sensibilisation de la population ont été proposés (actions citoyennes, tout-ménage, règlement communal, benne à disposition, etc.). L'action s'est poursuivie en 2018 pour des demandes spécifiques (utilisation du carnet néophytes d'InfoFlora et sensibilisation sur le terrain des habitants). Des réunions intercommunales et avec les services cantonaux ont été organisées pour faire le bilan des actions et coordonner les mesures entre les acteurs.

Mesure	Indicateur	Avancement	
ETU65	Evolution des surfaces colonisées par les espèces invasives	100%	→ FR : Le diagnostic final sera réalisé en 2021 sur tout le territoire du Pays de Gex. → VD : Stabilisation voire diminution des surfaces

Tableau n°18. **Quelques indicateurs du volet ETU -bilan final CCVV (2020)**

II.B.5. Bilan volet animation (ANI)

a Programmation technique

Ce volet a pour but de communiquer et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire aux enjeux de continuité écologique ainsi que d'animer et coordonner la mise en œuvre de ce contrat. 11 actions y sont intégrées. Globalement le volet a été réalisé avec succès, avec **87% de taux de réalisation en fin de parcours**.

Volet ANI	Nombre d'actions	Avancement	Abandonnée ou supprimée
FR	10	85%	–
VD	9	86%	1
GE	10	90%	-
Total	11	87%	-

Tableau n°19. **Synthèse avancement volet ANI - bilan final CCVV (2020)**

L'action 68 « Améliorer l'habitat du castor au Moulin de l'Oie » était achevée dès la mi-parcours et les autres se sont poursuivies sur toute la durée du contrat.

Côté français, 5 actions ont fait l'objet d'ajustements importants à mi-parcours pour s'adapter au contexte réglementaire (exemple action 19b), pour être internalisées (actions 41 et 48b) ou modifiées dans leur contenu (action 60).

Une action a été abandonnée côté vaudois.

En fin de contrat, toutes les actions ont été engagées, et le taux de réalisation non complet tient pour partie au fait qu'elles sont prévues pour accompagner la mise en œuvre du contrat sur toute sa durée.

Points essentiels concernant le volet ANI du CCVV

A mi-parcours, l'état d'avancement global de la mise en œuvre était satisfaisant (50%) pour atteindre 87% en fin de contrat.

Une mesure était terminée à mi-parcours et toutes les autres étaient engagées.

Le budget de ce volet ANI diminue côté français notamment en raison de la réalisation en interne par la CAPG, et donc à moindre coût, des actions de sensibilisation. Côté vaudois une action a été abandonnée. Il a augmenté de façon non significative côté genevois du fait de l'action 60.

b Programmation financière

On observe une surévaluation initiale des montants nécessaires pour la réalisation des mesures, puisque cette réalisation a nécessité une ressource financière moins importante que prévue.

	Prévisionnel initial	Montant réajusté à mi-parcours	Montant définitif	Variation réajusté / définitif
FR (€ HT)	837 662	798 661	446 032	- 352 629
VD (CHF HT)	332 010		39 871	-292 139
GE (CHF HT)	324 156		326 144	+ 1 988

Tableau n°20. **Éléments budgétaires volet ANI - bilan final CCVV (2020)**

À cela s'ajoute les opportunités d'optimisation des coûts, grâce à des mutualisations entre contrats corridors et des réalisations internes.

c Opérations structurantes et/ou exemplaires

Parmi les mesures de ce volet, nous pouvons retenir :

Mesure ANI9 « Former et sensibiliser les employés communaux à la prise en compte de la biodiversité et des corridors biologiques »

Côté Pays de Gex, une formation a été proposée en 2016 sur la problématique des espèces végétales exotiques envahissantes. Cette séance a été réalisée en partie en salle (présentation théorique) et sur le terrain (cas pratiques). Elle a permis la formation de 16 agents communaux. À noter que d'autres formations ont été réalisées sur cette thématique en 2017 et 2018 via le Contrat vert & bleu « Mandement-Pays de Gex ».

Côté Vaud, une formation par année a été proposée aux employés communaux, en commun entre les contrats corridors Vesancy-Versoix et Lac-Pied du Jura. En moyenne 20 participants ont suivi ces formations.

Mesure ANI 46 « Animer, suivre et évaluer la mise en œuvre du contrat corridors »

L'objectif était de mettre en place un comité de suivi pour assurer l'animation globale du contrat et son évaluation à mi-parcours et finale, réaliser le suivi technique et financier du programme.

Côté français, cette mesure s'est traduite par la création de 3 postes au sein de Pays de Gex agglo (1 chargé de mission 2014-2019, 1 technicien 2014-2019, 1 assistante administrative 2017-2019 ajouté à mi-parcours). Elle intègre le présent bilan-évaluation du CCVV.

Côté vaudois, l'assistance à maîtrise d'ouvrage comprend la participation au bilan mi-parcours et au rapport final ainsi que l'appui à la mise en œuvre de certaines mesures du contrat (Pollution lumineuse, mesure 60, etc.). Le manque de ressources humaines pour suivre et mener à bien l'ensemble des fiches a été signalé.

Côté genevois, le poste à 25% au sein de l'État de Genève n'a pas été créé. Un assistant à maîtrise d'ouvrage engagé à 50% pour la mise en œuvre des contrats corridors porte assistance sur certaines mesures.

Mesure	Indicateur		Avancement
ANI9	Nombre d'agents communaux participants à la formation	50% (FR) 100% (GE)	→ FR : 1 seule formation sur les 3 initialement prévues a été réalisée en 2016 : 13 agents → GE : formation employés Céligny, Versoix et Bellevue sur le site d'Ecogia → VD : 1 formation / an : à noter 2 formations conduites en 2017 et 2018 via le CCMPG (action identique CCMPG 46)
ANI46	Nombre de comités de pilotage et nombre moyen de participants	75% (FR) 100% (VD)	→ 5 comités de pilotage prévus : 4 réalisés (2014, 2015, 2016, 2018) et 1 à venir (bilan final 2020). En moyenne, 26 personnes étaient présentes (23 pers. mini à 31 pers. maxi).

Tableau n°21. **Quelques indicateurs du volet ANI - bilan final CCVV (2020)**

II.C.BILAN TECHNIQUE A MI-PARCOURS DU CONTRAT UNIQUE ENVIRONNEMENTAL

II.C.1. Bilan général de la programmation

Le Contrat Unique Environnemental (CUE) a été signé le 3 mai 2016, pour une durée de 5 ans. Il réunit deux programmes d'actions transfrontaliers franco-suisses : le Contrat vert & bleu « Mandement – Pays de Gex » (CCMPG), et le Contrat de rivières « Pays de Gex – Léman » (CR2). Cette alliance renforce la cohérence des mesures et facilite leur suivi.

a Structuration opérationnelle du CCMPG

Le CCMPG a pour objectif la mise en œuvre d'un programme global et coordonné de restauration et de pérennisation de liaisons biologiques fonctionnelles permettant la libre circulation des espèces sur le territoire. Il porté par Pays de Gex agglo (FR) et la République et Canton de Genève (CH). Il s'étend sur 14 communes françaises du Pays de Gex, et 5 communes suisses du Mandement genevois.

Il se décline en **43 mesures opérationnelles** dont 10 transfrontalières, structurées, comme pour le CCVV, selon 4 volets : REG, TRA, ETU et ANI.

	FR	CH	Total
REG	1	1	1
TRA	27	8	30
ETU	3	2	4
ANI	7	7	8
	38	18	43

Tableau n°22. Structure opérationnelle du CCMPG



Figure n°3. Caractéristiques principales du contrat Vert & Bleu Mandement-Pays de Gex

b Structure opérationnelle du contrat de rivière CR2

Le second Contrat de rivières « Pays de Gex – Léman » est porté par Pays de Gex agglo. Il succède à un premier contrat du même type ayant pris fin en 2011, et qui s'était concentré sur l'amélioration de la qualité des cours d'eau.

Il concerne les 27 communes gessiennes, 10 communes genevoises, et 4 communes vaudoises.

Il comporte **45 mesures** programmées en phase 1 (2016-2018) et 63 en phase 2 (2019-2021) du contrat.

Ces mesures sont organisées selon 4 volets : qualité (QUA), milieux (MIL), ressources (RES), et valorisation (VAL).

	FR	CH	Total
QUA	11	1	12
MIL	6	3	9
RES	13	1	14
VAL	10	0	10
	40	5	45

Tableau n°23.

Structure opérationnelle du CR2 phase 1



Figure n°4. Caractéristiques principales du contrat de rivière CR2

c Programmation technique

Le tableau ci-dessous expose synthétiquement l'état d'avancement des programmes d'actions à mi-parcours.

Celui du **CCMPG est de 41%** tandis que celui du **CR2 est de 66%**. Plus de la moitié des actions du CUE (58%) ont un taux d'avancement de 50% et plus à mi-parcours.

% avancement CCMPG	FR	GE
0%	3%	33%
25%	32%	11%
50%	34%	39%
75%	21%	0%
100%	0%	11%
action supprimée	11%	6%
% avancement CR2		
0%	18%	10%
25%	20%	0%
50%	30%	20%
75%	8%	0%
100%	23%	40%
action supprimée	3%	0%

Tableau n°24. **Synthèse avancement du CUE - bilan mi-parcours (2019)**

En ce qui concerne le CCMPG :

- 2 actions n'avaient pas débuté
- mais plus de la moitié des actions du contrat (58%) présente un taux d'avancement supérieur ou égal à 50%.

Points essentiels concernant le bilan technique du CUE

Globalement, le taux d'avancement moyen des actions sur l'ensemble du CUE est de 54% (41% pour le CCMPG et 66% pour le CRE2). Il est considéré comme satisfaisant après 2,5 ans de mise en œuvre. 58% des actions présentaient un taux d'avancement d'au moins 50%.

Concernant le CCMPG, une action est terminée, et seulement 2 n'ont pas été initiées sur les 43 prévues. 3 actions ont été ajoutées pour le territoire suisse.

Pour ce qui est du CR2, une partie des mesures du CR2 sont prévues sur les phases 1&2, ce qui explique leur avancement partiel. A mi-parcours, 14 actions ont été ajoutées et 1 a été supprimée. 3 actions identifiées pour la phase 2 ne seront pas mises en œuvre.

On retiendra que, pour le CR2 :

- 10 actions étaient terminées ;
- plus de la moitié des actions du contrat prévues en phase 1 présente un taux d'avancement supérieur ou égal à 50% ;
- 14 actions sont prévues sur les phases 1&2, ce qui explique qu'elles ne soient pas terminées à mi-parcours ;
- de nombreuses études, prévues en phase 1, ont été décalées à 2019 ;
- 19 actions (en plus des 43 indiquées) sont prévues en phase 2, dont 3 ont été supprimées.

Toutefois, côté français, la contrainte foncière a généré des décalages de planning ainsi qu'un besoin en temps d'animation des maîtres d'ouvrage nettement supérieur au prévisionnel.

Pour le CCMPG, si l'on regarde l'avancement par type d'actions, on constate que les études sont très avancées (82% en moyenne) alors que les actions TRA et ANI affichent respectivement un taux moyen d'avancement de 29% et 38%.

	Avancement			
	REG	TRA	ETU	ANI
FR	75%	37%	63%	45%
GE	50%	22%	100%	31%
Total	63%	29%	82%	38%

Tableau n°25. **Taux d'avancement des actions du CCMPG par type et par territoire – Bilan à mi-parcours CUE (2019)**

Si l'on note des variations dans l'avancement des types d'actions par territoire, au global, 50% des actions ont été mises en œuvre côté suisse et français.

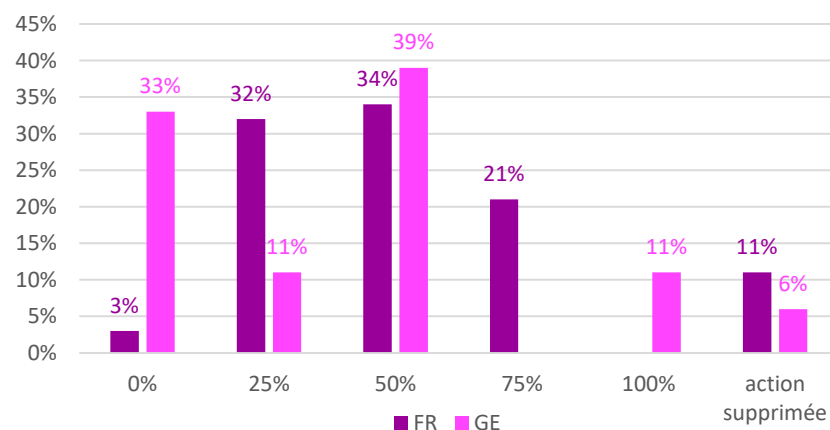


Tableau n°26. **Part d'actions du CCMPG par niveau d'avancement par territoire – Bilan à mi-parcours CUE (2019)**

Pour le CR2, les actions MIL sont très avancées (85% en moyenne, dont 100% côté suisse) tandis que les autres volets ont un taux moyen d'avancement de l'ordre de 40%.

	Avancement			
	QUA	MIL	RES	VAL
FR	39%	71%	40%	43%
GE	50%	100%	-	-
Total	44%	85%	40%	43%

Tableau n°27. **Taux d'avancement des actions du CR2 par type et par territoire – Bilan à mi-parcours CUE (2019)**

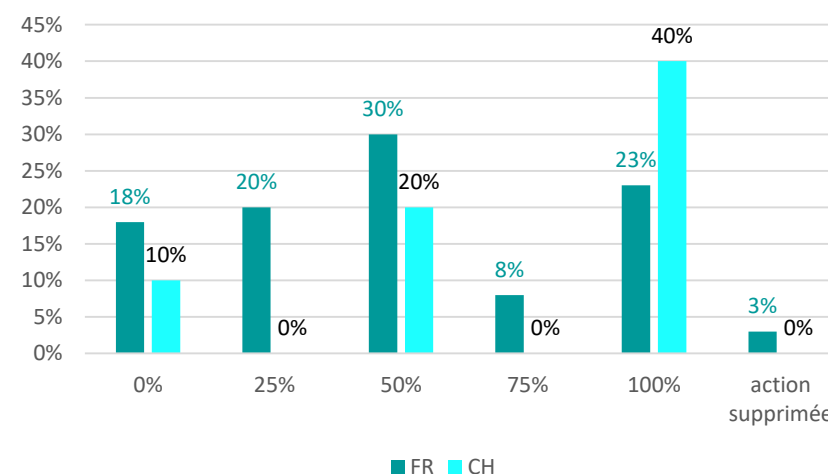


Tableau n°28. **Part d'actions du CR2 par niveau d'avancement par territoire – Bilan à mi-parcours CUE (2019)**

d Programmation financière

Le tableau ci-dessous expose le bilan financier général à mi-parcours du contrat unique environnemental.

On retiendra principalement que le budget initial avait été sous-estimé pour certaines actions prévues en phase 1 mais qu'une partie de la hausse de l'enveloppe globale s'explique par le fait que des actions étaient prévues à partir de la phase 2 seulement et n'avaient donc pas été chiffrées au démarrage du contrat (pour le CR2). Ainsi, hormis l'enveloppe française pour le CCMPG, les autres ont tous été revus à la hausse, notamment pour le CR2 côté français (+25%).

		Prévisionnel initial	Montant réajusté à mi-parcours	Variation réajusté / initial
CCMPG	FR (€ HT)	7 717 978	6 813 389	- 904 589
	CH (CHF HT)	2 358 866	2 463 787	+104 921
CR2	FR (€ HT)	27 764 113	34 760 502	+ 6 996 389
	CH (CHF HT)	6 200 000	6 210 000	+ 10 000

Tableau n°29. **Éléments budgétaires du CUE - bilan mi-parcours (2019)**

Le montant du CR2 évolue à la hausse sur les 2 territoires du fait :

- de l'ajout d'actions sur les milieux et les ressources en phase 2 entraînant ainsi une forte augmentation de ces enveloppes ;
- une réévaluation du coût de certaines actions.

Suite au bilan mi-parcours, le montant total du Contrat corridors Bleu & vert « Mandement-Pays de Gex » évolue comme suit :

- France : 6 813 389 € HT soit une baisse de 904 589 €, essentiellement liée aux économies réalisées pour la construction du passage à faune supérieur, ainsi que la suppression d'un certain nombre de phases conditionnelles qui ne pourront être réalisées dans le temps du contrat pour le volet travaux ;

- Suisse : 2 463 787 CHF TTC soit une hausse de 104 921 CHF.

Points essentiels concernant le bilan financier du CUE

A mi-parcours, le montant total prévu pour le CR2 a été réévalué à la hausse afin de répondre aux enjeux de la trame bleue et de la préservation de la ressource en eau notamment (ajout de nouvelles mesures pour la phase 2, réévaluation du coût d'autres).

Le CCMPG a été globalement réévalué à la baisse financièrement, essentiellement du fait d'économies sur le volet travaux (aménagements non réalisés, suppression de phases conditionnelles qui ne pourront être réalisées dans le temps du contrat).

Pour le CCMPG, le budget du contrat se répartit entre 26% de l'enveloppe allouée à la protection des réservoirs, 40% à la fonctionnalité des continuités écologiques, 19% à la perméabilité des infrastructures et 16% à l'animation et la sensibilisation.

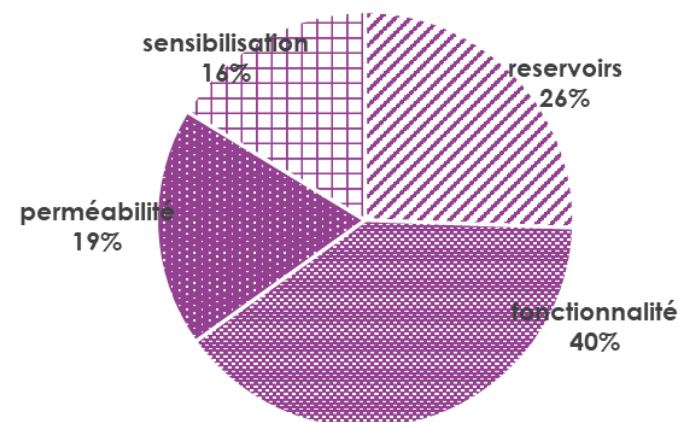


Figure n°5. **Répartition financière par objectif du CCMPG - bilan mi-parcours CUE (2019)**

Pour le CR2, le budget du contrat se répartit entre 27% de l'enveloppe allouée à la qualité de l'eau, 22% aux milieux aquatiques et humides, 22% à la valorisation, l'information et la communication.

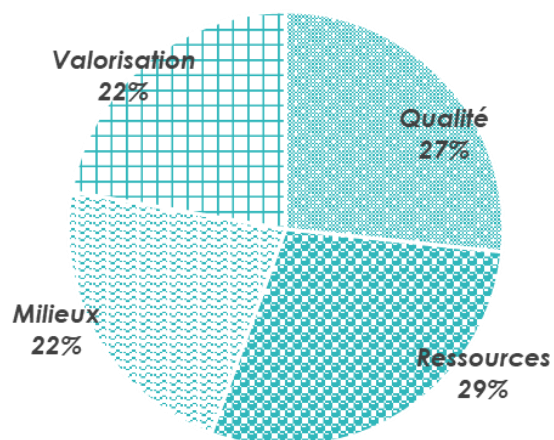


Figure n°6. Répartition financière par objectif du CR2 - bilan mi-parcours CUE (2019)

e Plan de financement du CCMPG

La participation des différents partenaires au financement des opérations du CUE ainsi que les montants correspondants sont présentés dans les tableaux suivants.

Partenaires		Plan de financement € HT		
		initial	réajusté	variation
Maîtres d'ouvrages	Agriculteurs	464 960	189 881	- 275 079
	Pays de Gex agglo	2 873 108	2 896 699	+23 591
	CD01	3 477 050	2 611 760	-865 290
	CENRA	403 425	497 487	+94 062
	CRPF	-	21 962	+21 962
	LPO	94 435	109 600	+15 165
	PNR Haut Jura	405 000	486 000	+81 000
	Total maîtres d'ouvrage	7 717 978	6 813 389	-904 589
Partenaires	FEDER	3 669 846	3 387 250	-282 596
	Region AURA	1 130 219	1 014 818	-115 401
	AE RMC	1 425 565	902 833	-522 732
	CD01	338 794	339 701	+907
	FEADER	379 344	174 862	-204 482
	Total partenaires	6 943 768 €	5 819 464 €	-1 124 304 €

Tableau n°30. Plan de financement du CCMPG côté français (bilan à mi-parcours du CUE, 2019)

Côté français, 43% du financement est porté par la CAPG et 38% par le Département pour les maîtres d'ouvrages et, pour les partenaires financiers, 58% des fonds proviennent du Feder, 16% de l'Agence de l'Eau, 17% de la région et 6% du Département.

Les coûts engagés côté suisse se répartissent entre l'Etat GE OCAN Service Biodiversité (57%), la Confédération RPT (21%), les privés (18%), l'Etat GE OCAN Service Paysage (17%), les communes (8%) et les associations (3%).

Partenaires		Plan de financement CH TTC		
		initial	engagé	% engagé
Maîtres d'ouvrages	Communes	251 268	19 678	8%
	Associations	404 575	13 815	3%
	Etat GE OCAN Ser Bio	1 022 526	573 953	56%
	Etat GE OCAN Ser Pay	667 782	112 625	17%
	Confédération RPT	89 424	18 494	21%
	Privés	194 400	34 300	18%
	Total maîtres d'ouvrage	2 540 499	772 865	29%

Tableau n°31. **Plan de financement du CCMPG côté suisse (bilan à mi-parcours du CUE, 2019)**

f Plan de financement du CR2

La participation des différents partenaires au financement des opérations du CUE ainsi que les montants correspondants sont présentés dans les tableaux suivants.

Partenaire		Plan de financement € HT		
		initial	ajusté	Variation
Maîtres d'ouvrage	Pays de Gex agglo	2 972 713	3 442 654	+469 941
	CENRA	-	413 202	+413 202
	ACNJ/ASTERS	-	-	-
	FDP 01	-	145 000	+145 000
	REG/communes	140 400	140 400	-
	REG	24 291 000	30 619 246	+6 328 246
	Riverains non conformes	360 000	-	-360 000
	Total MO	27 764 613	34 760 502	+6 996 389
Partenaires financiers	AE RMC	2 151 241,93	2 696 580,27	+545 339,35
	CD01	399 797,00	537 561,10	+137 764,10
	Canton de Genève	1 119 851,50	1 062 647,66	-57 203,85
	Total partenaires	3 670 890,43	4 296 789,03	+740 307,30

Tableau n°32. **Plan de financement du CR2 côté français (bilan à mi-parcours du CUE, 2019)**

Côté français, 88% du financement est porté par la Régie des Eaux Gessiennes et 10% par la CAPG pour les maîtres d'ouvrages et, pour les partenaires financiers, 63% des fonds proviennent de l'Agence de l'Eau, 25 % du canton de Genève et 12% du Département.

Partenaire		Plan de financement CHF HT		
		initial	ajusté	Variation
Maîtres d'ouvrage	Canton de Genève	6 200 000	6 210 000	+10 000

Tableau n°33. **Plan de financement du CR2 côté suisse (bilan à mi-parcours du CUE, 2019)**

Les coûts engagés côté suisse proviennent exclusivement du Canton de Genève.

II.C.2. Bilan volet REG (CCMPG)

a Avancement de la programmation technique

Ce volet est constitué d'une seule mesure visant à intégrer la notion d'espace réservé au cours d'eau dans tous les documents de planification. Elle se veut complémentaire à l'action n°5 du Contrat corridors « Vesancy-Versoix ».

Le taux d'avancement de ce volet était de 63% à mi-parcours.

Volet REG	Nombre d'actions	Avancement	Actions		
			ajustée	abandonnée	ajoutée
FR	1	75%	1	0	0
CH	1	50%	0	0	0
Total	1	63%	1	0	0

Tableau n°34. **Synthèse avancement volet REG (CCMPG) - bilan mi-parcours CUE (2019)**

Côté français, des levés LIDAR complémentaires ont été réalisés sur certaines zones à fort enjeu : les résultats ont été fournis en mai 2018. La fiche a été ajustée, avec le lancement d'une étude supplémentaire de modélisation hydraulique des cours d'eau permettant de produire les cartes des zones soumises à inondations : cette étude s'est terminée début 2019. L'inscription de cet espace dans les documents d'urbanisme sera réalisée lors d'une future révision du PLUi-H, dont la date n'est pas connue à ce jour (cf CCVV5 (REG)).

Côté suisse, l'espace minimal est défini dans le cadre des schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE). Il a été adopté sur l'entier du territoire des six communes suisses concernées par le SPAGE Lac-Rhône-Arve.

Points essentiels à retenir concernant le volet REG du CCMPG

Le taux d'avancement de ce volet était de 63% à mi-parcours.

L'unique action du volet REG menée conjointement avec l'action n°5 du Contrat corridors « Vesancy – Versoix » a vu son coût augmenter suite à la réalisation de nouvelles études complémentaires.

Cette mesure est associée à l'action REG5 du CCVV : aussi, les bilans technique et financier finaux seront réalisés dans le cadre du bilan du contrat CCMPG en 2021.

b Programmation financière

L'unique action du volet REG menée conjointement avec l'action n°5 du Contrat corridors « Vesancy – Versoix » a vu son coût augmenter suite à la réalisation de nouvelles études complémentaires.

	Prévisionnel initial	Montant réajusté à mi-parcours	Variation réajusté / initial
FR (€ HT)	50 000	107 700	+ 57 700
CH (CHF HT)	0	0	0

Tableau n°35. **Éléments budgétaires volet ANI - bilan mi-parcours CUE (2019)**

Les aléas relatifs aux difficultés de modélisation du risque inondation ont généré les variations de coûts (+ 57 700 € HT au total).

c Opérations structurantes et/ou exemplaires

Ce volet comporte une seule mesure, complémentaire de la mesure REG5 du CCVV.

Mesure REG1 « Définir la notion d'espace réservé aux cours d'eau et inscrire cet espace dans les documents de planification »

Côté français, la fiche a été ajustée, avec le lancement d'une étude supplémentaire de modélisation hydraulique des cours d'eau.

Les aléas relatifs aux difficultés de modélisation du risque inondation ont généré les variations de coûts (+ 57 700 € HT au total).

Côté vaudois, la définition des espaces réservés aux eaux est réalisée dans le cadre de la mise à jour des Plans d'Affectation (PA). Cette tâche est réalisée par chaque commune à l'aide d'un bureau d'urbanisme. Dans le cadre de la révision des PA, l'État de Vaud donne un soutien aux communes et aux bureaux en donnant tous les éléments nécessaires pour la définition des espaces réservés et ensuite, nous validons les ERE/EREE avant que ces derniers soient transcrits dans le nouveau PA.

Mesure	Indicateur	Avancement	
REG1	Inscription dans les documents de planification de l'espace réservé aux cours d'eau	0% FR	→ FR : l'inscription de cet espace dans les documents d'urbanisme sera réalisée lors d'une future révision du PLUi-H, dont la date n'est pas connue à ce jour. → VD : la définition des espaces réservés aux eaux est réalisée dans le cadre de la mise à jour des Plans d'Affectation
	Porter à connaissance des collectivités réalisé	0% FR	→ FR : Sera réalisé suite à l'inscription de l'EBF dans les documents de planification (voir ci-dessus) → VD : la définition des espaces réservés aux eaux est réalisée dans le cadre de la mise à jour des Plans d'Affectation

Tableau n°36. **Quelques indicateurs du volet REG (bilan mi-parcours CCMPG, 2019)**

II.C.3. Bilan volet TRA (CCMPG)

a Programmation technique

Ce volet est constitué de 30 mesures, dont 5 mesures transfrontalières, visant à réaliser des travaux de restauration, de préservation et de valorisation des continuités écologiques.

Le taux d'avancement de ce volet était de 29% à mi-parcours.

Volet TRA	Nombre d'actions	Avancement	Actions		
			ajustée	abandonnée	ajoutée
FR	27	37%	23	1	0
CH	8	22%	-	0	0
Total	30	29%	23	1	0

Tableau n°37. **Synthèse avancement volet TRA (CCMPG) - bilan mi-parcours CUE (2019)**

En France :

- 2 actions sont presque terminées (avancement à 90% et plus) et 28 sont en cours de réalisation ;
- 1 seule action n'avait pas commencé (action 30b) lors du bilan en 2018-2019 et les ouvrages cités en phase conditionnelle ne seront pas traités dans le cadre de ce contrat ;
- 1 action (n°67) est abandonnée suite à une étude préalable sur sa faisabilité qui a montré que le contexte foncier et agricole n'était pas favorable à la mise en place d'un troupeau itinérant tel que prévu. Des actions favorisant le retour d'exploitant dans les bas-monts sont par ailleurs réalisées dans le cadre de la fiche n°8 de ce contrat.

Points essentiels à retenir concernant le volet TRA du CCMPG

Le taux d'avancement de ce volet était de 29% à mi-parcours, ce qui est globalement faible.

Ce volet a vu son coût diminuer de 14,5% côté français essentiellement du fait de travaux non réalisés ou de tranches conditionnelles non engagées.

Côté suisse :

- 4 actions n'ont pas démarré car remises en cause (action 9), suspendues à la réalisation d'un plan de gestion (14) ou relevant de phases conditionnelles (66) ;
- 2 actions sont réalisées à moitié (22b et 68).

b Programmation financière

Ce volet a vu son coût diminuer côté français essentiellement du fait des économies réalisées pour la construction du passage à faune supérieur (30a2), ainsi que la suppression d'un certain nombre de phases conditionnelles qui ne pourront être réalisées dans le temps du contrat (30b).

	Prévisionnel initial	Montant réajusté à mi-parcours	Variation réajusté / initial
FR (€ HT)	6 973 590	5 965 146	- 1 008 444
CH (CHF HT)	1 576 062	1 576 062	0

Tableau n°38. **Éléments budgétaires volet TRA (CCMPG) - bilan mi-parcours CUE (2019)**

c Opérations structurantes et/ou exemplaires

Ce volet est constitué de 30 mesures, dont 5 mesures transfrontalières, visant à réaliser des travaux de restauration, de préservation et de valorisation des continuités écologiques.

Mesure TRA9 « Limiter les accidents faune-traffic routier »

Cette action vise à réduire les collisions faune-traffic sur les routes accidentogènes, à rendre attentifs, sensibiliser et ralentir les automobilistes et prévenir la faune. Elle est transfrontalière.

Côté français, le Département de l'Ain collecte des données concernant les collisions directement (cas des accidents) et à travers ses partenaires associatifs (Fédération de chasse, LPO). Des panneaux temporaires peuvent être mis en place en lien avec des dispositifs temporaires de franchissement (sur Farges notamment). Une réflexion est engagée quant à des panneaux de sensibilisation permanents à l'échelle du Département de l'Ain. Ces derniers doivent en effet passer par un processus d'homologation par les services de l'État.

Côté suisse, la question d'un autocollant comme support de sensibilisation est remise en question. Les actions menées dans le cadre de la mesure 58 du contrat Vesancy-Versoix (réduction de vitesse temporaire, pose de radar informatif, dépliant) pourraient être reconduites sur d'autres secteurs accidentogènes du Canton.

Mesure TRA11 « Mettre en œuvre un plan de gestion sur l'ancien marais de Greny »

Le secteur du marais de Greny concerné par l'action a été étendu pour englober des zones d'intérêt repérées lors de l'étude préliminaire. Le plan de gestion du marais prévoit une étude hydromorphologique qui conditionnera la nature, la durée et le coût des travaux de restauration hydromorphologique. La lutte contre les espèces exotiques envahissantes sera réalisée et des panneaux de sensibilisation à destination du grand public ainsi qu'une sensibilisation des propriétaires concernées par une zone de dépôt de déchets sont envisagées.

Le plan de gestion préconise également une concertation avec les propriétaires forestiers pour la mise en place de pratiques favorables à la biodiversité. Cette nouvelle action est mutualisée avec une action identique envisagée sur le site « Bois de Ban, Plan et Maillet ».

Des relevés de végétation et la cartographie des habitats seront réalisés en fin de contrat. Le suivi de l'efficacité de travaux de restauration doit mobiliser en priorité les indicateurs de la boîte à outils Rhoméo pour bénéficier de l'aide de l'Agence de l'Eau RMC.

Enfin, le plan de gestion préconise l'acquisition des parcelles les plus sensibles. Si des opportunités sont possibles, cela sera à envisager dans le cadre de la fiche « Mettre en œuvre une politique de maîtrise foncière », action MIL-4-1 du 2nd Contrat de rivières.

Mesure	Indicateur	Avancement	
TRA9	Évolution du nombre d'écrasements sur les secteurs cibles	25% (FR) NR (GE)	→ FR : La réflexion à l'échelle des RD du département de l'Ain sur des panneaux de sensibilisation permanents innovants est en cours. → GE : non renseigné
TRA11	Évolution du nombre de collisions sur la 2x2 voies avant et après construction	75%	→ Le plan de gestion prévoyait la réalisation d'une étude hydrologique afin d'identifier les dysfonctionnements et les scénarios possibles de restauration de la ZH. L'étude est en cours. Des actions de lutte contre les EEE sont aussi conduites.

Tableau n°39. **Quelques indicateurs du volet TRA - bilan mi-parcours CCMPG (2019)**

II.C.4. Bilan volet ETU (CCMPG)

a Programmation technique

Ce volet comporte au total 4 actions dont 1 transfrontalière.

L'avancement moyen du volet côté français est de 63%, celui du côté suisse est de 100%.

Volet ETU	Nombre d'actions	Avancement	Actions		
			ajustée	abandonnée	ajoutée
FR	3	63%	1	0	0
CH	2	100%	0	0	3
Total	4	82%	1	0	3

Tableau n°40. **Synthèse avancement volet ETU (CCMPG) - bilan mi-parcours CUE (2019)**

Les 3 actions portées par le territoire français ont pour objectif d'augmenter les connaissances sur le fonctionnement écologique du territoire. Leur mise en œuvre est efficace ; 50% pour l'action 30a3 et 75% pour les actions 37 et 47. Une nouvelle étude de détection des corridors noirs portée par la LPO est prévue dans le cadre de l'action 37. Le dispositif temporaire est maintenu jusqu'en 2020, et un dispositif expérimental a été lancé en 2018 en parallèle.

Trois nouvelles actions sont ajoutées à mi-parcours côté suisse :

- n° 69 « Acquérir des connaissances sur la répartition des coléoptères patrimoniaux en vue d'établir un ouvrage de référence pour le bassin genevois » ;
- n° 70 « Acquérir des connaissances sur la répartition des libellules en vue d'établir un ouvrage de référence sur le bassin genevois » ;
- n° 71 « Plan d'action transfrontalier pour la conservation de la Souris des laïches dans le bassin genevois ».

Points essentiels à retenir concernant le volet ETU du CCMPG

Le taux d'avancement moyen de ce volet était de 82% à mi-parcours, ce qui est très bon.

Ce volet a vu son coût augmenter sur les deux territoires du fait d'ajustements (nouvelles études, nouvelles actions).

b Programmation financière

Les réajustements réalisés à mi-parcours conduisent à l'augmentation du volet ETU côté français.

	Prévisionnel initial	Montant réajusté à mi-parcours	Variation réajusté / initial
FR (€ HT)	110 435	130 600	+ 20 165
CH (CHF HT)	75 969	180 890	+ 104 921

Tableau n°41. **Éléments budgétaires volet ETU (CCMPG) - bilan mi-parcours CUE (2019)**

Les actions ajoutées côté suisse conduiront à une augmentation du budget d'environ 105 000 CHF HT.

c Opérations structurantes et/ou exemplaires

Ce volet comporte 4 actions dont 1 transfrontalière, visant à d'augmenter les connaissances sur le fonctionnement écologique du territoire.

Mesure ETU37 « Identifier, maintenir et restaurer les continuums à chauves-souris »

Côté français, 4 communes ont répondu favorablement à la mise en place d'une convention refuge (Léaz, Péron, Pougny et Sergy). Les bâtiments communaux susceptibles de servir de gîtes ont été prospectés et des propriétaires privés et entreprises auront également pu être sollicités par l'intermédiaire des communes. La Communauté d'agglomération devrait également signer la convention pour certains de ses bâtiments. A la place des suivis télémétriques (faits pour le CCVV), il est prévu l'identification d'une trame noire sur 2 ans, via des enregistrements passifs des chauves-souris destinés à modéliser l'activité des chiroptères en fonction de l'intensité lumineuse et de diverses variables environnementales influençant cette activité.

D'autres mesures participant à la protection des chauves-souris ont été mises en place, comme l'extinction totale des éclairages nocturnes du Fort supérieur et du parking, et la limitation des éclairages lors des animations du Fort inférieur autant que possible.

Mesure ETU38 « Inventorier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes – état initial et final »

L'inventaire des plantes exotiques envahissantes du Pays de Gex a été réalisé en 2016, suivi de l'élaboration d'un plan d'actions. En 2017, sa mise en œuvre a commencé. Le principal facteur limitant pour la mise en place du plan d'action était l'absence de maîtrise foncière pour la majorité des sites touchés. Les interventions devaient en effet se faire avec l'accord des propriétaires. Face à des enjeux humains et écologiques importants, Pays de Gex agglo a fait en 2018 une demande de Déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre du programme d'actions contre les EEE. Suite à l'enquête publique, un arrêté préfectoral a été signé le 11 juillet 2018, ce qui facilitera la réalisation du programme d'actions pour les prochaines années.

Des actions de sensibilisation auprès des agents municipaux (deux formations en 2017 et 2018) et des agents techniques forestiers (une formation en 2017) ont été menées dans le cadre du plan d'action (via l'action CCMPG/46).

Le budget est globalement revu à la hausse puisque que l'on prolonge l'action, qui devait se terminer en 2020, d'une année. Une ligne est ajoutée afin de pouvoir accueillir 2 Volontaires en service civique en 2019 et en 2020 pour la mise en œuvre du plan de lutte contre les EEE.

Mesure	Indicateur	Avancement	
ETU37	Nombre de gîtes d'espèces rares trouvés et protégés	75% (FR) 100% (GE)	→ Nombre de gîtes d'espèces rares trouvés et protégés
ETU38	Inventorier les espèces invasives floristiques - État initial et final	50% (FR)	→ L'inventaire initial a été réalisé en 2016, suivi de l'élaboration d'un plan d'actions. La mise en œuvre du plan d'actions a débuté dès 2017.

Tableau n°42. **Quelques indicateurs du volet TRA (bilan mi-parcours CCMPG, 2019)**

II.C.5. Bilan volet ANI (CCMPG)

a Programmation technique

Ce volet a vocation à créer et présenter des animations, sensibiliser et communiquer. Il comporte au total 8 actions dont 7 transfrontalières.

L'avancement moyen du volet côté français est de 45%, celui du côté suisse est de 31%.

Volet ANI	Nombre d'actions	Avancement	Actions		
			ajustée	abandonnée	ajoutée
FR	7	45%	7	0	0
CH	7	31%	0	0	0
Total	8	38%	7	0	0

Tableau n°43. **Synthèse avancement volet ANI (CCMPG) - bilan mi-parcours CUE (2019)**

Toutes les actions ont été lancées et des articles portant sur les actions du contrat paraissent régulièrement. Les animations auprès des scolaires et du grand public connaissent du succès et se poursuivront jusqu'en 2021.

Les actions côté français ont toutes connu des ajustements (évolution du nombre d'interventions, de la forme des outils prévus ...).

Points essentiels à retenir concernant le volet ANI du CCMPG

Le taux d'avancement moyen de ce volet était de 38% à mi-parcours, ce qui est assez satisfaisant.

Toutes les actions ont été lancées et des articles portant sur les actions du contrat paraissent régulièrement. Les actions françaises ont connu de nombreux ajustements.

Ce volet a vu son coût augmenter de 4,5% côté français du fait d'ajustements.

b Programmation financière

Les réajustements réalisés à mi-parcours conduisent à l'augmentation du volet ANI côté français.

	Prévisionnel initial	Montant réajusté à mi-parcours	Variation réajusté / initial
FR (€ HT)	583 953	609 943	+ 25 990
CH (CHF HT)	706 835	706 835	0

Tableau n°44. **Éléments budgétaires volet ANI (CCMPG) - bilan mi-parcours CUE (2019)**

c Opérations structurantes et/ou exemplaires

Ce volet comprend 8 actions, dont 7 françaises et 7 côté suisse. Parmi les mesures qui le compose, on peut en citer 2.

Mesure ANI44 « Sensibiliser les élus aux corridors écologiques »

Deux ateliers à destination des élus ont eu lieu depuis la signature du contrat, un troisième et dernier sera organisé en 2020 ou 2021 sur le thème de la trame noire.

L'objectif B « Présenter les travaux menés » est réalisé à travers les Comités de pilotage plutôt que par l'intermédiaire de ces animations. Elles peuvent toutefois servir de support pour des visites en particulier.

On se propose d'abandonner la mesure n°44-5 « Impression du document pédagogique » qui n'a pas été réalisée jusqu'ici et que l'on ne prévoit pas de mettre en œuvre pour le dernier atelier.

Mesure ANI41 « Informer la population sur la signature du contrat corridors et sur la mise en œuvre des actions »

Seules 2 des 3 conférences de presse sont maintenues sur les trois prévues (l'une a été faite à la signature du contrat, l'autre est à venir au moment du bilan). La lettre d'information jusqu'ici produite en version papier sera allégée et on la diffusera en priorité aux partenaires du contrat, au format numérique.

Mesure	Indicateur	Avancement	
ANI41	Nombre de lettres d'information envoyées	75%	→ Nombre de lettres d'information envoyées
ANI44	Nombre d'élus participant aux actions	50%	→ Il n'y a pas eu d'ateliers organisés, notamment en raison du contexte sanitaire contraignant depuis 2020.

Tableau n°45. **Quelques indicateurs du volet ANI (bilan mi-parcours CCMPG, 2019)**

II.C.6. Bilan volet MIL (CR2)

a Programmation technique

Ce volet a pour objectif de préserver, restaurer et améliorer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques.

L'avancement moyen de ce volet est de 85%.

Volet MIL	Nombre d'actions	Avancement	Actions		
			ajustée	abandonnée	ajoutée
FR	6	71%	5	1	9
CH	3	100%	0	0	0
Total	10	85%	5	1	9

Tableau n°46. **Synthèse avancement volet MIL (CR2) - bilan mi-parcours CUE (2019)**

Parmi les 9 actions qui devaient être lancées en phase 1, 1 seule n'a pas débuté et a été supprimée dans le cadre du bilan mi-parcours (MIL 2-1 Préserver et restaurer les têtes de bassin versant). Concernant la fiche MIL-2-2, la phase 1 a été réalisée à 100%. L'action se poursuit par la réalisation des travaux, ajoutés à mi-parcours, et qui seront sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération départementale de pêche de l'Ain.

9 fiches ont été ajoutées en phase 2 :

- MIL 2-4a et b « Opérer des actions de restauration géomorphologique des cours d'eau »
- MIL 2-7 « Lutte contre les espèces exotiques envahissantes »
- MIL 2-8 « Améliorer les fonctionnalités des cours d'eau »
- MIL 3-1e, f et g « Poursuivre la gestion des zones humides »
- MIL 3-2 « Réaliser un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) »

Points essentiels à retenir concernant le volet MIL du CR2

Le taux d'avancement moyen de ce volet était de 85% à mi-parcours, ce qui est très satisfaisant.

1 des 9 actions prévues en phase 1 a été supprimée, 2 actions prévues en phase 2 n'ont pas été ajoutées car mises en œuvre via d'autres fiches) tandis que 5 autres ont été ajoutées.

9 actions ont été ajoutées en phase 2 entraînant ainsi une forte augmentation de l'enveloppe (135% côté français et 6,6% côté suisse).

Deux actions prévues en phase 2 ne seront pas ajoutées à mi-parcours : MIL 2-3 « Amélioration de la qualité des habitats » (mise en œuvre via la fiche MIL 2-5) et MIL 2-6 « Restauration des cours d'eau à écrevisses à pattes blanches » mise en œuvre via la fiche n°12b du CCMPG.

b Programmation financière

Les réajustements réalisés à mi-parcours, notamment l'ajout de 9 actions en phase 2, conduisent à l'augmentation significative du volet.

	Prévisionnel initial	Montant réajusté à mi-parcours	Variation réajusté / initial
FR (€ HT)	494 500	1 667 657	+ 1 173 157
CH (CHF HT)	4 700 000	5 010 000	+ 310 000

Tableau n°47. **Éléments budgétaires volet MIL (CR2) - bilan mi-parcours CUE (2019)**

c Opérations structurantes et/ou exemplaires

Au sein de ce volet, on peut citer les deux actions suivantes.

Mesure MIL 2-2a « Aménager 3 obstacles à l'écoulement sur l'Oudar » et MIL 2-2b « Aménager 3 obstacles à l'écoulement sur le Grand Journans »

Une étude a été conduite dans le cadre du CUE sur un certain nombre de points d'obstacles (17) pour définir les travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau à mener. Une partie des travaux seront réalisés dans le cadre du Contrat de Rivières via les actions MIL 2-2a/b.

Sur l'Oudar et le Grand Journans, la phase 1 (études préalables) a été réalisée à 100%. Elles proposent la réalisation de 3 aménagements sur l'Oudar et 5 sur le Grand Journans, les bilans coût/bénéfice pour chaque scénario d'aménagement, et les futures modalités d'entretien. Le choix des aménagements à réaliser pour chaque ouvrage a été validé en comité de pilotage en mars 2017. L'action se poursuit par la réalisation des travaux, ajoutés à mi-parcours, et qui seront sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération départementale de pêche de l'Ain. Vu les difficultés rencontrées par les propriétaires riverains de mandater un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux, qui relèvent pour mémoire d'une obligation réglementaire, la Fédération de Pêche de l'Ain se propose de se substituer à eux pour la réalisation des travaux via la 2nde phase du CR2.

MIL 4-1 « Mettre en œuvre une politique de maîtrise foncière permettant d'assurer la pérennité des milieux aquatiques et humides »

Afin d'assurer la préservation de milieux aquatiques remarquables, Pays de Gex Agglo prévoit de définir puis de mettre en œuvre une politique de maîtrise foncière adaptée.

Durant la première phase du contrat, les opportunités de maîtrise foncière qui se sont présentées ont été gérées dans le cadre d'actions spécifiques de ce contrat ou d'autres (contrats corridors notamment). Il n'y a donc pas eu d'action particulière engagée via celle-ci. Les enveloppes restent mobilisables par Pays de Gex agglo si des opportunités se présentent durant la deuxième phase du contrat.

Une animation foncière est aussi réalisée par d'autres partenaires (CENRA, AAPPMA...) et des acquisitions foncières sont en cours hors contrats.

Mesure	Indicateur	Avancement	
MIL2-2a / MIL2-2b	Nombre d'études d'avant-projet réalisées	100%	→ Les études préalables ont été réalisées, elles détaillent les aménagements à réaliser et les coûts et bénéfices associés. Il est prévu que les travaux soient engagés en 2019.
MIL4-1	Surface de foncier maîtrisé	25%	→ Durant la première phase du contrat, les opportunités de maîtrise foncière qui se sont présentées ont été gérées dans le cadre d'actions spécifiques de ce contrat ou d'autres (contrats corridors notamment).

Tableau n°48. **Quelques indicateurs du volet MIL (bilan mi-parcours CR2, 2019)**

II.C.7. Bilan volet QUA (CR2)

a Programmation technique

Ce volet a pour objectif la reconquête de la qualité des eaux à travers l'amélioration de la gestion des eaux pluviales et la lutte contre les pollutions, que leur source soit domestique, industrielle ou agricole.

L'avancement moyen de ce volet est de 44%.

Volet ANI	Nombre d'actions	Avancement	Actions		
			ajustée	abandonnée	ajoutée
FR	11	39%	7	0	0
CH	15	50%	1	0	0
Total	12	44%	8	0	0

Tableau n°49. **Synthèse avancement volet QUA (CR2) - bilan mi-parcours CUE (2019)**

Parmi ses 12 actions :

- 2 sont terminées ou en passe de l'être à mi-parcours, avec 90% à 100% d'avancement (QUA-1-1a, QUA-2-2) : l'action QUA-1-1a se voit recentrée sur la gestion des écoulements de la Varfeuille ;
- 3 autres (QUA-1-2, QUA-3-4 et QUA-3-5), prévues pour la 1ère phase du contrat, voient leur calendrier ajusté, essentiellement pour des raisons de plan de charge des agents
- 1 action devait être ajoutée en phase 2 : elle ne le sera pas car elle ne pourra être menée dans les 3 prochaines années du contrat (QUA 3-3 – Confinement ou dépollution des décharges prioritaires).

Points essentiels à retenir concernant le volet QUA du CR2

Le taux d'avancement moyen de ce volet était de 44% à mi-parcours, ce qui est assez satisfaisant.

2 actions étaient terminées ou en passe de l'être à mi-parcours. De nombreux ajustements ont été réalisés côté français, tant en termes de calendrier que de budget.

Ce volet a vu son coût augmenter de plus de 8% côté français du fait d'ajustements.

b Programmation financière

Les réajustements réalisés à mi-parcours conduisent à l'augmentation du volet QUA côté français et une baisse côté suisse.

	Prévisionnel initial	Montant réajusté à mi-parcours	Variation réajusté / initial
FR (€ HT)	15 113 750	16 565 425	+ 1 451 675
CH (CHF HT)	500 000	1 200 000	- 300 000

Tableau n°50. **Éléments budgétaires volet QUA (CR2) - bilan mi-parcours CUE (2019)**

Le programme travaux conduit par la Régie des eaux gessiennes dans le cadre de la mise en séparatif des réseaux unitaires est en cours et a été réévalué à mi-parcours.

c Opérations structurantes et/ou exemplaires

Au sein de ce volet, on peut citer les deux actions suivantes.

Mesure QUA 2-2 « Mise en place d'équipements de mesure sur les déversoirs d'orage »

Le service Eau et Assainissement de Pays de Gex Agglo (devenu depuis le 01/01/2018 La Régie des Eaux Gessiennes) dirige chaque année un programme de travaux de mise en séparatif des réseaux unitaires. L'action QUA 2-1 porte sur la suppression des déversoirs d'orage provoquant des pollutions au milieu naturel via la mise en séparatif des réseaux unitaires.

La mesure QUA2-2 vise quant à elle, dans un second temps, à équiper les déversoirs d'orage d'équipements de mesure estimant les flux de pollution rejetés au milieu naturel, afin d'en améliorer le fonctionnement. L'opération, réalisée depuis mai 2016, ne se limite pas aux déversoirs d'orage mais comprend également le déploiement de 28 capteurs fixes et 7 mobiles sur l'ensemble du territoire. Ces travaux anticipent les évolutions prévues par la modification de l'arrêté du 22 juin 2007.

A mi-parcours du CR2, cette action était terminée ou en passe de l'être, avec 90% à 100% d'avancement.

Mesure QUA 2-3 « Réhabilitation et/ou amélioration des filières de traitement des stations d'épuration »

Les études de faisabilité ont été rendues pour les stations d'épuration de Collonges et de Saint Jean de Gonville : la mise en œuvre des travaux est à venir.

Les autres filières de traitements seront étudiées puis réhabilitées et/ou améliorées au cours de la seconde phase du contrat (UDEP de Divonne-les-Bains, Oudars). Les aménagements ne peuvent en effet se mener simultanément sur tous les secteurs, puisque certains aménagements auront une conséquence importante sur les réseaux de collecte.

Une mesure QUA 2-3bis concerne le côté suisse.

Mesure	Indicateur	Avancement	
QUA 2-2	Nombre de points de mesure équipés	100%	→ L'opération réalisée depuis mai 2016 ne se limite pas aux DO mais comprend également le déploiement de 28 capteurs fixes et 7 mobiles sur l'ensemble du territoire.
QUA 2-3	Nombre de filières réhabilitées	25%	→ Les études de faisabilité ont été rendues pour les stations d'épuration de Collonges et de Saint Jean de Gonville. Des travaux sont déjà en cours pour ce qui est de la station de Collonges. Les autres filières de traitements seront étudiées puis réhabilitées et/ou améliorées au cours de la seconde phase du contrat.

Tableau n°51. **Quelques indicateurs du volet QUA (bilan mi-parcours CR2, 2019)**

II.C.8. Bilan volet RES (CR2)

a Programmation technique

L'objectif de ce volet est de promouvoir une gestion durable de la ressource en eau en définissant une adéquation entre les besoins/usages et les ressources disponibles, tout en conciliant les besoins écologiques et physiologiques des cours d'eau. **L'avancement moyen de ce volet est de 40%.**

Volet RES	Nombre d'actions	Avancement	Actions		
			ajustée	abandonnée	ajoutée
FR	13	40%	6	0	5
CH	0	-	-	-	-
Total	13	40%	6	0	5

Tableau n°52. **Synthèse avancement volet RES (CR2) - bilan mi-parcours CUE (2019)**

Deux actions sont terminées :

- RES 1-8 « Étude d'opportunité pour le réemploi des eaux usées traitées »
- RES 2-5 « le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) ».

Cinq sont ajoutées en phase 2 :

- RES 2-1 « Interconnexion des différentes ressources en eau du Pays de Gex »
- RES 2-2 « Développer de nouvelles ressources »
- RES 2-4 « Garantir les niveaux de nappes de référence de l'Étude Volumes Prélevables »
- RES 3-2 « Étude sur la nature des relations entre les aquifères utilisés à destination de la production d'eau potable et les milieux superficiels »

- RES 3-3 « Renforcer la métrologie du réseau de suivi des eaux souterraines et des sources utilisées à usage d'eau potable ».

Points essentiels à retenir concernant le volet RES du CR2

Le taux d'avancement moyen de ce volet était de 40% à mi-parcours, ce qui est satisfaisant.

2 actions étaient terminées à mi-parcours et 5 ont été ajoutées en phase 2. Toutes les actions sont concentrées côté français.

Ce volet a vu son coût augmenter de plus d'1/3 (36%) du fait d'ajustements.

b Programmation financière

Les réajustements réalisés à mi-parcours conduisent à une augmentation du volet RES de 36%.

	Prévisionnel initial	Montant réajusté à mi-parcours	Variation réajusté / initial
FR (€ HT)	11 729 400	15 955 444	+ 4 226 044
CH (CHF HT)	-	-	-

Tableau n°53. **Éléments budgétaires volet RES (CR2) - bilan mi-parcours CUE (2019)**

5 nouvelles actions ont été ajoutées et la fiche RES 2-3 a été réévaluée travaux de renouvellement des réseaux de distribution qui sont alimentés par des ressources sensibles nécessitant le maintien d'un bon rendement.

c Opérations structurantes et/ou exemplaires

Deux actions sont résumées à titre informatif.

Mesure RES 1-3 « Mise à jour des schémas directeurs des eaux pluviales des communes »

Le territoire dispose d'un Schéma Directeur d'Assainissement validé en 2011 pour la partie sud du territoire. Sur la partie nord, le programme sera précisé à partir du Schéma Directeur d'Assainissement qui est en cours de réalisation.

La mise à jour des Schéma Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales sera engagée sur l'ensemble des communes du Pays de Gex en vue d'améliorer la gestion à la parcelle et la restitution différée des débits infiltrés.

L'action a été inscrite au PGRE (action 12).

Mesure RES 2-5 « Élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) »

À la suite de l'étude volumes prélevables de 2014, un Plan de Gestion de la Ressource en Eau a été réalisé et adopté le 26 avril 2018 par le Conseil communautaire de Pays de Gex agglo. Il a été élaboré avec pour objectif de définir de manière réglementaire des niveaux de nappes phréatiques à ne pas dépasser, des débits d'objectifs d'étiage, des débits biologiques, qui doivent permettre d'atteindre les objectifs définis dans l'étude de détermination des volumes préalables et d'atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage des ressources en eaux. Il comprend 31 actions visant à la fois un rééquilibrage des ressources en eau souterraine (pour l'approvisionnement en eau potable) et le maintien d'un débit réservé aux cours d'eau, dans la marge d'action envisageable.

Mesure	Indicateur	Avancement	
RES 1-3	Intégration dans le PLUiH	50%	
RES 2-5	Rédaction du PGRE	100%	→ Le PGRE élaboré a été adopté courant 2018.

Tableau n°54. **Quelques indicateurs du volet RES (bilan mi-parcours CR2, 2019)**

II.C.9. Bilan volet VAL (CR2)

a Programmation technique

Ces actions visent à assurer une gestion locale et concertée de la ressource en eau, et la valorisation du territoire du contrat.

L'avancement moyen de ce volet est de 43%.

Volet VAL	Nombre d'actions	Avancement	Actions		
			ajustée	abandonnée	ajoutée
FR	10	43%	6	1	0
CH	-	-	-	-	-
Total	10	43%	6	1	0

Tableau n°55. **Synthèse avancement volet VAL (CR2) - bilan mi-parcours CUE (2019)**

Toutes les actions sont maintenues, à l'exception de VAL-3-2b, qui sera réalisée via le contrat corridors dans lequel une action similaire de sensibilisation des agents communaux existe déjà (n°46).

Parmi les 9 autres fiches de ce volet :

- l'action VAL-4-1 visant à préparer la Communauté d'agglomération du Pays de Gex à la compétence GEMAPI est terminée ;
- l'action VAL-2-2 (labellisation d'une partie du Rhône en site RAMSAR) n'ayant pas abouti en phase 1 (taux d'avancement nul) est reconduite en phase 2.

Points essentiels à retenir concernant le volet VAL du CR2

Le taux d'avancement moyen de ce volet était de 43% à mi-parcours, ce qui est satisfaisant.

1 action était terminée à mi-parcours et 1 autre, n'ayant pu aboutir en phase 1, a été reconduite en phase 2.

Ce volet a vu son coût augmenter de plus d'1/3 (34%) du fait de l'ajout d'études à conduire en fin de contrat pour le bilan final.

b Programmation financière

L'enveloppe de ce volet a augmenté de 34% pour partie du fait de l'ajout, à mi-parcours, des études qui seront à conduire en fin de contrat sur le territoire pour l'évaluation dans le cadre du bilan final.

	Prévisionnel initial	Montant réajusté à mi-parcours	Variation réajusté / initial
FR (€ HT)	426 463	571 976	+ 145 513
CH (CHF HT)	-	-	-

Tableau n°56. **Éléments budgétaires volet VAL (CR2) - bilan mi-parcours CUE (2019)**

c Opérations structurantes et/ou exemplaires

Deux actions sont résumées à titre informatif.

Mesure VAL 1-2 « Plan de communication du contrat rivières »

Cette action vise à informer la population sur la signature du contrat rivières et la mise en œuvre des actions et à sensibiliser le grand public sur les milieux aquatiques, la qualité de l'eau et la gestion de la ressource.

Réalisée en interne par la CAPG, elle porte sur **l'actualisation et/ou l'édition d'outils de communication** tels que la mise en place d'une charte graphique, la rédaction de lettres d'information, la création de supports de sensibilisation et l'organisation de conférences de presse ...

Seules 2 des 3 conférences prévues sont maintenues (l'une a été faite à la signature du contrat, l'autre est à venir au moment du bilan). Une lettre d'information numérique (L'inf'eau) est éditée, avec déjà 11 numéros depuis mai 2016. Une quinzaine d'articles relatifs au Contrat de rivières sont parus dans la presse locale, permettant d'informer et sensibiliser le grand public.

Mesure VAL 2-1 « Améliorer et développer le réseau de sentiers le long des cours d'eau »

Pour améliorer la connaissance des promeneurs concernant les milieux aquatiques, tout en garantissant la préservation de ces derniers, **le réseau de sentier le long des cours d'eau** sera développé. Cette action, portée par la CCPG, sera réalisée en collaboration avec les communes.

Le réseau de sentiers communautaire a été mis à jour et validé par les élus en juillet 2017. Le développement du réseau de sentiers le long des cours d'eau est un objectif qui reste d'actualité.

Pour ce qui est des recherches historiques, une base de données du patrimoine gessien existe. Les informations pourront y être puisées pour mettre en place des itinéraires sur le thème de l'eau. Cependant aucun projet concret n'a émergé à ce jour et l'on ne prévoit donc pas la réalisation d'aménagements d'ici la fin du contrat.

Mesure	Indicateur	Avancement	
VAL 1-2	Nombre de lettres d'information publiées	50%	→ Seules deux des trois conférences prévues sont maintenues. Une lettre d'information numérique (L'inf'eau) est éditée, avec déjà 11 numéros.
VAL 2-1	Rendu des études (état des lieux + recherches historiques + réseau de sentiers à développer)	25%	→ Le développement de ce réseau reste d'actualité. Aucun projet concret n'a émergé à ce jour.

Tableau n°57. **Quelques indicateurs du volet VAL (bilan mi-parcours CR2, 2019)**

II.D. SYNTHÈSE PAR OBJECTIFS

II.D.1. Conserver, restaurer et coordonner la gestion des réservoirs de biodiversité

Cet objectif a bénéficié de très nombreuses actions, relevant très majoritairement de travaux, et de 2 mesures réglementaires. Le taux de réalisation de ces mesures varie entre 75% et 100% pour le CCVV.

Le plan d'action transfrontalier de la mesure 13 « Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action transfrontalier pour la grenouille agile et le sonneur à ventre jaune », réalisé en 2015 (mesures 13-1 et 13-2), identifie 125 sites potentiels pour des aménagements en faveur de ces deux espèces cibles. Un travail très important d'animation foncière a été conduit de 2016 à 2019 car la majorité des sites favorables se situent sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés.

Au total, côté français, 11 sites sur 12 prévus ont pu être aménagés dont 6 financés via la fiche-action CCVV-13. Les 5 autres sites ont été aménagés par le Conservatoire des espaces naturels de la région Rhône-Alpes sur des sites dont il assure la gestion.

Concernant cette mesure, le manque de maîtrise foncière a été un frein réel à la réalisation des aménagements. Un temps très conséquent a été consacré à l'animation foncière pour un taux de réalisation via la fiche-action CCVV13 de 6 sites sur 12 prévus, soit 50% (hors sites aménagés par le CENRA).

De nombreux travaux ont été conduits notamment sur des zones humides (actions CCVV15, CCVV17, CCVV3A à 3E sauf 3D ...). Des notices de gestion pluriannuelles ont été produites et ont permis de mettre en œuvre rapidement les premières actions de gestion de la végétation pour certains sites (Marais de St Gix par exemple).

Points essentiels à retenir concernant les réponses aux objectifs

Les divers programmes ont contribué, chacun à leur mesure, à apporter des réponses aux objectifs de préservation des continuités écologiques et des ressources en eau du territoire.

Quelques mesures « phares » ont été menées à bien notamment les mesures 13 « Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action transfrontalier pour la grenouille agile et le sonneur à ventre jaune » et 65 « Inventorier les espèces invasives floristiques-Etat initial et final » du CCVV. A ces bons exemples, il y a lieu d'ajouter la gestion coordonnée du Marais des Bidonnes et de la zone alluviale des Iles de Bogis et du Grand Bataillard côté Suisse qui s'est renforcée au travers de la mise en œuvre de la mesure 17 « Restaurer les grands marais du secteur Vesancy-Versoix ».

Des analyses, finale et à mi-parcours, il ressort que la mise en œuvre de ces outils requiert beaucoup de temps et de coordination en raison des nombreux partenaires, de la variété des mesures et du suivi financier. L'articulation entre les mesures des contrats corridors et du contrat de rivière est un vrai plus.

Les bilans à mi-parcours présentent l'intérêt majeur de permettre des ajustements et adaptation pour une plus grande cohérence et pertinences des actions.

Parmi les freins, on peut citer la maîtrise foncière, qui conditionne la mise en œuvre de nombreuses actions, et le coût important de certains travaux qui a parfois nécessité que les structures porteuses se substituent aux privés pour en assumer le prix.

Pour d'autres sites, le morcellement de la propriété privée a nécessité un travail plus long ; les 1ères actions ont pu être engagées dès 2018 (Marais de Faizin, par exemple). Les actions mises en œuvre ont consisté à restaurer la végétation (15-3b), lutter contre les plantes invasives (15-3c) ...

A ces mesures phares, il y a lieu d'ajouter la gestion coordonnée du Marais des Bidonnes et de la zone alluviale des Iles de Bogis et du Grand Bataillard côté Suisse qui s'est renforcée au travers de la mise en œuvre de la mesure 17 « Restaurer les grands marais du secteur Vesancy-Versoix ».

Une mesure importante pour la préservation de la biodiversité et des espèces a été réalisée : la mesure 65 « Inventorier les espèces invasives floristiques-Etat initial et final ». Côté français, les inventaires ont été conduits en 2015 et le plan d'action validé en 2016 (65-1 à 5). Les mesures de lutte ont été déployées de 2017 à 2019 inclus (65-6) ; elles ont donc été conduites sur 3 années au lieu de 5 prévues initialement.

Une demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) a été déposée et validée en 2018 par arrêté préfectoral (conjointement avec l'action similaire n°38 du Contrat corridors vert & bleu « Mandement-Pays de Gex ») dans l'objectif de faciliter la mise en œuvre des mesures de lutte. L'inventaire « État final » prévu initialement en 2019 (65-7) sera réalisé via l'action CCMPG 38 afin de réaliser un diagnostic sur l'ensemble du Pays de Gex.

Côté vaudois, un budget supplémentaire a été alloué par la DGE-BIODIV pour la mise en œuvre de cette étude dans les communes concernées. Le mandat a consisté en un accompagnement personnalisé des 13 communes avec des visites de terrain, une aide à la mise en place d'une stratégie de lutte, une formation des équipes et notamment à l'outil de gestion d'Info Flora, une aide dans le cadre de la sensibilisation des citoyens. Ce mandat a remporté beaucoup de succès.

Des rencontres entre les communes concernées et les services de l'État de Vaud ont aussi été organisées afin d'échanger les expériences de terrain.

La poursuite de cet accompagnement s'est faite en 2019 dans le cadre des demandes spécifiques des communes concernées (journée citoyenne, réunion intercommunale, formation Info Flora).

II.D.2. Garantir la perméabilité et la non-constructibilité des liaisons biologiques

Hormis quelques mesures, cet objectif s'appuie sur un ensemble de mesures diversifiées qui présentent dans l'ensemble un bon niveau d'avancement. Il comporte notamment 4 études destinées à préciser les enjeux sur le territoire, notamment :

- l'action ETU37 précise les mesures nécessaires pour améliorer la circulation des espèces du corridor bleu des Pralies aux Bidonnes et en piémont : une partie des actions à mener a été intégrées au CR2 dans le cadre du bilan mi-parcours (travaux ventilés sur plusieurs fiches-actions du CR2) ;
- la mesure ETU2 qui vise à préciser les continuités écologiques du Pays de (et qui couvre le territoire du CCVV et du CCMPG) ;
- l'action ETU42 qui a permis l'identification de 18 gîtes, de 30 zones de chasse et d'estimer les trajectoires empruntées en vol.

La sensibilisation des particuliers et la possibilité d'acheter certaines espèces exotiques envahissantes restent problématiques.

Deux mesures réglementaires permettent de répondre à cet objectif, dont la mesure REG5 concernant la définition de la notion d'espace réservé aux cours d'eau et son inscription dans les documents de planification, qui est commune au CCMPG et a rencontré quelques difficultés techniques dans sa mise en œuvre. Le retard pris pour la transcription dans le PLUi-H est dommageable car cette traduction réglementaire constitue un vrai outil de protection. Les continuités écologiques ont toutefois bien été intégrées (CCVV2)

De nombreux travaux sont également prévus, dont certains ont été abandonnés, leur pertinence n'étant pas vérifiée (mesures 8Oet 8P).

II.D.3. Solutionner les goulots et obstacles entravant le transit des espèces

Hormis l'étude du passage des batraciens sur les routes de Sauvigny et des Douves (ETU29), ce volet repose uniquement sur des travaux. Ces derniers sont soit terminés (TRA7, TRA31, TRA29), soit inégalement engagés selon les territoires, soit à peine commencés pour des raisons diverses :

- TRA11 : ce projet est associé à un réaménagement de voirie entre les deux douanes françaises et suisses situées entre Divonne-les-Bains et Chavannes-de-Bogis. 4 abaissements de trottoir (chanfreinage) ont été réalisés en 2019 sur le territoire français en symétrique par rapport au pont. Cette mesure de substitution permet de compenser partiellement le décalage du projet de réaménagement de voirie entre les deux douanes françaises et suisses situées entre Divonne-les-Bains ;
- TRA27 : les financements doivent encore être trouvés (vaudois et confédération), inscrit dans la prochaine convention programme ;
- TRA28 : l'action n'a pas pu être réalisée car le timing n'est pas concomitant avec celui d'un autre chantier. Si les deux chantiers étaient faits en même temps, cela aurait pour conséquence que les engins agricoles ne puissent plus franchir l'autoroute. La commune est donc en attente de finalisation du premier chantier (réfection du pont de l'autoroute) ;
- TRA58 : en raison de difficultés intrinsèques, la Fédération des Chasseurs de l'Ain n'est pas en mesure de mettre en œuvre cette action. Les mesures françaises concernant cette action ont donc été supprimées à mi-parcours. Les mesures prévues dans cette fiche action seront probablement réalisées, mais hors contrat, en lien avec le Département de l'Ain.

II.D.4. Améliorer la qualité de l'eau

La qualité des eaux superficielles du territoire s'est améliorée depuis 2001 (exemple de l'Allondon) grâce aux actions menées durant le premier Contrat de Rivières, notamment sur le volet assainissement. De nombreux efforts ont été produits sur les réseaux d'eaux usées (mise en séparatif, entretien) et sur les STEP (réhabilitation, fermeture), améliorant de façon notable la qualité écologique et physico-chimique des cours d'eau. Néanmoins, certains cours d'eau présentaient encore des dégradations liées à la qualité (pollution ponctuelles ou diffuses), à la quantité (assecs) et à la morphologie (incisions).

Le 2nd contrat de rivière a pour objectif la reconquête de la qualité des eaux à travers l'amélioration de la gestion des eaux pluviales et la lutte contre les pollutions, que leur source soit domestique, industrielle ou agricole.

A mi-parcours, 2 des 12 actions répondant respectivement à ces 2 objectifs étaient terminées ou en passe de l'être, avec 90% à 100% d'avancement (QUA-1-1.a, QUA-2-2).

Trois autres (QUA-1-2, QUA-3-4 et QUA-3-5), prévues pour la 1^{ère} phase du contrat, voient leur calendrier ajusté, essentiellement pour des raisons de plan de charge des agents.

Ce volet a la particularité d'être principalement porté par la CAPG et de la Régie des Eaux Gessiennes (assainissement).

On notera que la seule action visant l'identification des rejets des bâtiments d'élevage dans le milieu naturel n'a pas été engagée comme prévu en phase 1 et a été repoussée à 2020-2021.

II.D.5. Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides (MIL)

La restauration et la préservation des milieux aquatiques est un chantier difficile, qui aboutit après des années de travail, dans le Pays de Gex comme ailleurs.

Malgré les difficultés qu'elle soulève, cette partie de la programmation est celle qui avance le plus (avancement global moyen de 85%).

Si les projets les moins complexes, ayant peu d'impacts sur l'aménagement du territoire et l'usage du milieu naturel, ont le plus facilement été mis en œuvre, notamment les études, ils constituent un préalable indispensable puisqu'ils permettent de définir plus précisément les interventions à engager par la suite.

La réussite des projets plus ambitieux dépendra de la capacité du territoire à réaliser les travaux et opérations diverses prévus en phase 2 et à mener un travail de fond, pas à pas, sans quoi certains tronçons de rivière devront être considérés comme sacrifiés au développement du territoire. Ce travail prend place aujourd'hui pour partie dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

L'action MIL 4-1 est d'importance majeure, les freins liés au foncier expliquant la non mise en œuvre de certaines actions.

II.D.6. Gérer la ressource en eau

Globalement cette partie de la programmation montre une progression cohérente puisque 40% des actions ont été mises en œuvre à mi-parcours.

De fait, si les travaux d'assainissement inscrits au contrat ont été engagés, c'est clairement l'objectif de maintien d'un débit minimum biologique dans les cours d'eau qui apparaît comme le grand perdant de ce volet. En effet, 1/3 des actions qui étaient prévues en phase 1 n'ont pas été engagées et ont été décalées à partir de 2019 (RES-1-1 « Étude sur les zones humides situées en tête de bassin versant », RES-1-5 « Étude sur les biefs » et RES-1-7 « Définition des débits biologiques sur certains rus ou rivières ») : toutes ont été inscrites au Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) validé en 2018.

Le sous-objectif « Garantir les niveaux de nappes de référence de l'Etude volumes prélevables » est également peu avancé, mais sans retard a priori dans la mesure où les actions non engagées étaient prévues en phase 2.

Concernant l'alimentation en eau potable sur le territoire, la programmation du contrat de rivière était peu ambitieuse. Pourtant devant les enjeux majeurs de l'avenir de la production & distribution d'eau potable, il s'agira pour le territoire de s'organiser dans les prochaines années. L'ensemble des acteurs du territoire doit bien prendre conscience de l'état de la ressource qui est un point capital pour assurer la distribution en eau potable. En effet, selon l'état des lieux du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de la Régie des Eaux Gessiennes (mars 2018), les prélèvements actuels réalisés pour l'alimentation en eau potable sont déjà au maximum, voire au-delà de ce que préconise l'étude des volumes prélevables et les développements urbains attendus conduiront à une augmentation des besoins en eau. Si la combinaison de ressources existantes et potentielles avec les eaux provenant de Suisse (SITSE) permettra de subvenir aux besoins en eau du Pays de Gex jusqu'en 2035, les acteurs doivent avoir une vision à plus long terme et intégrer notamment les effets du changement climatique sur la ressource.

II.D.7. Gestion locale et concertée, valorisation du territoire du contrat (ANI, VAL)

Globalement cette partie de la programmation présente l'un des meilleurs taux de mise en œuvre en fin de contrat pour le CCVV (87%) et de l'ordre de 40% à mi-parcours pour les contrats constitutifs du CUE (38% pour le CCMPG, 43% pour le CR2).

Les actions sont très largement sous maîtrise d'ouvrage assurée par Pays de Gex agglo/Région de Nyon/OCAN-GE, assisté des communes et/ou associations locales selon les sujets, marquant leur engagement dans les démarches.

A mi-parcours, les actions de ce volet semblent mieux engagées et de manière plus uniforme pour le CCMPG que pour le CCVV au même stade. Cela laisse présager d'un bon niveau d'engagement en fin de contrat pour le CCMPG. On retiendra que pour le CCVV :

- côté vaudois, le manque de ressources humaines pour suivre et mener à bien l'ensemble des fiches à la hauteur des montants prévus. De plus, le poste de la cheffe de projet était vacant tout le premier semestre 2019. Le poste à 25% au sein de l'État de Genève n'a pas été créé : un assistant à maîtrise d'ouvrage engagé à 50% sur la mise en œuvre des contrats corridors porte assistance sur certaines mesures de ce contrat. Cela ne semble toutefois pas avoir porté préjudice à l'avancement du contrat dont le taux moyen d'avancement est sensiblement identique sur chacun des 3 territoires (85 à 90%) ;
- la Fédération des chasseurs de l'Ain a confirmé son souhait de ne pas réaliser ces animations grand public autour de l'exposition itinérante dédiée au cerf pour les années à venir côté français, et les frais liés au passage de douane pour la réaliser côté suisse sont conséquents et mériteraient d'être abordés de manière globale sur toutes les expositions transfrontalières produites notamment dans le cadre des contrats corridors ;

- le faible intérêt des chantiers participatifs citoyens sur la thématique des plantes exotiques envahissantes ;
- le manque d'intérêt de certaines communes françaises aux actions de sensibilisation sur la faune nocturne et la pollution lumineuse et la difficulté à mobiliser les citoyens à l'échelle d'une commune (l'ouverture des actions à l'ensemble du territoire a contribué à améliorer le nombre de participants) ; A l'inverse, les communes vaudoises souhaitent presque à l'unanimité des actions renforcées dans ce domaine.

Pour le CCMPG :

- côté français, la formation et la sensibilisation des employés communaux à la prise en compte de la biodiversité et des corridors biologiques est fusionnée avec la fiche la fiche VAL-3-2a du Contrat de rivières pour une meilleure lisibilité ;
 - afin de toucher un public plus large, il est proposé d'ouvrir les formations restantes relatives à la gestion et aux EEE à tous les agents techniques du territoire souhaitant participer, qu'ils soient du secteur public ou privé (agents techniques communaux et agents techniques forestiers) ;
- Si le processus d'animation est au cœur des procédures, la question se pose pour l'après-contrats ;
- comment et par qui sera assurée l'animation et sur quel(s) périmètre(s), notamment pour le contrat de rivière, étant donné que cette compétence ne fait pas partie des obligations liées à la nouvelle compétence GEMAPI ?
 - comment et par qui sera assurée l'animation nécessaire à la bonne articulation entre petit et grand cycle de l'eau ?

II.E. CONCLUSION

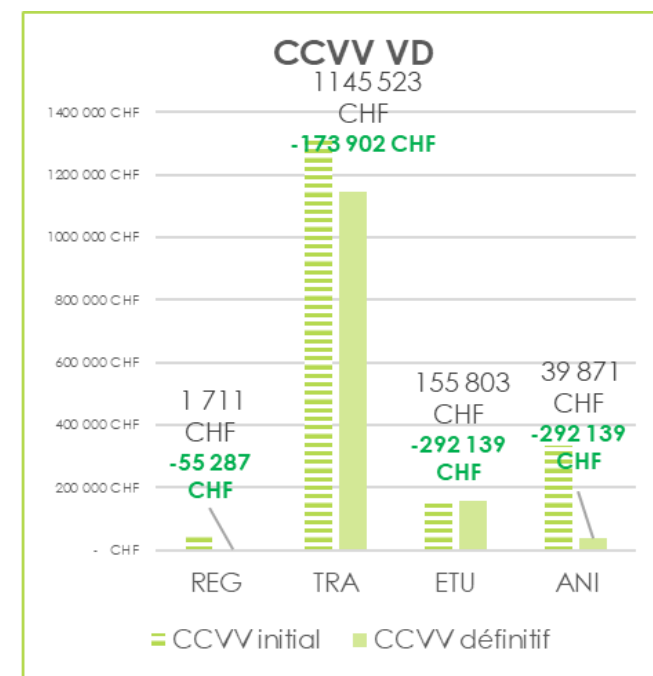
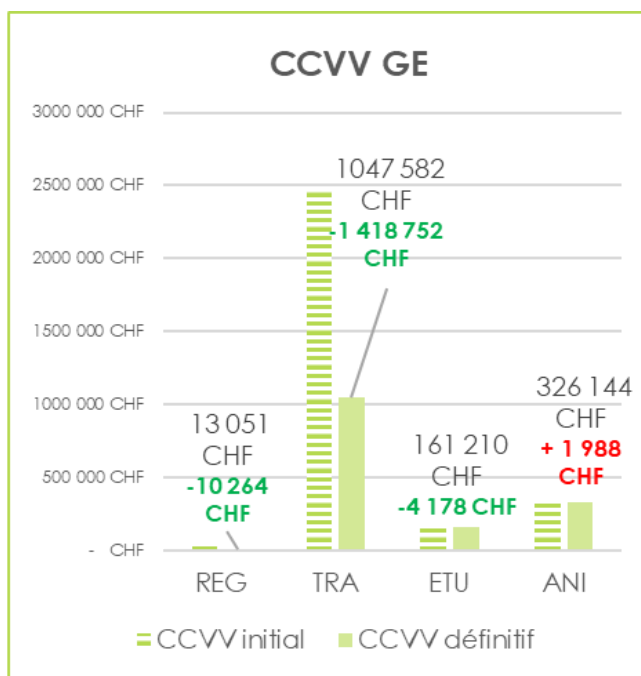
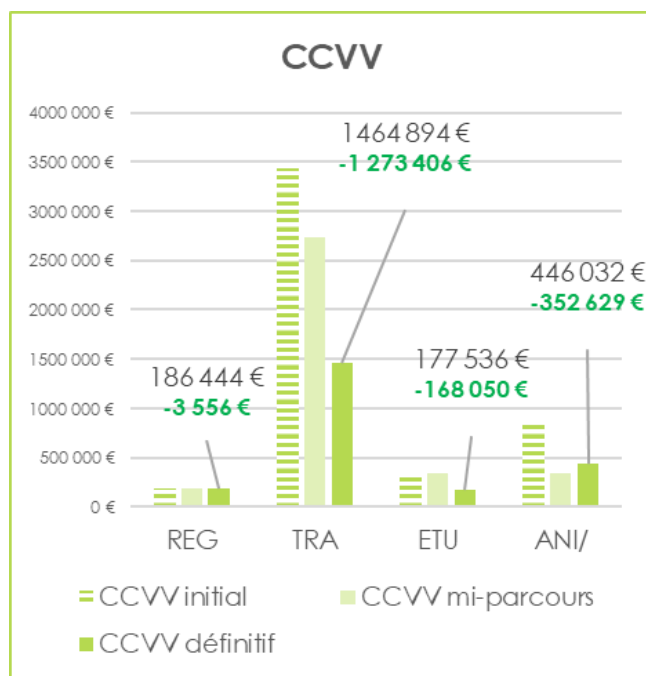
II.E.1. Un bilan satisfaisant pour le CCVV, notamment d'un point de vue technique

De nombreuses actions ont pu être conduites avec succès via le CCVV, dont des actions transfrontalières illustrant ainsi l'intérêt de la coordination franco-valdo-genevoise et l'implication des porteurs du projet et maîtres d'ouvrage dans la mise en place et le bon déroulement du programme d'actions. L'état d'avancement du contrat corridors est satisfaisant puisque le **taux d'avancement moyen des actions est d'environ 82%**.

Le taux de réalisation financière est bien inférieur aux prévisions budgétaires puisqu'à l'issue du contrat, 58% des sommes prévues ont été effectivement dépensées. Il varie selon les territoires :

- FR : budget final = 48% du budget initial
- GE : budget final = 52% du budget initial
- VD : budget final = 72% du budget initial.

Le plan de financement a également fortement évolué en raison du déploiement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes des fonds FEDER européens, permettant de réduire nettement la contribution des maîtres d'ouvrages comme des partenaires financiers. En revanche, il est important de considérer le temps important.



II.E.2. Un bilan à mi-parcours globalement positif pour le CUE

Au vu du nombre de mesures initiées et en cours et des taux d'avancement des actions, le bilan mi-parcours du CUE est globalement **positif**. En effet, l'état d'avancement moyen est de 54% sur l'ensemble du contrat, et plus de la moitié des actions est avancée à plus de 50% :

- concernant le CCMPG : il a été globalement réévalué à la baisse financièrement. Une action est terminée, seulement deux actions n'ont pas été initiées sur les 43 prévues au contrat. 3 actions ont été ajoutées pour le territoire suisse.
- à mi-parcours, 14 actions ont été ajoutées au CR2 et 1 supprimée. Trois actions identifiées pour la phase 2 ne seront pas mises en œuvre.

L'implication des maîtres d'ouvrage est renforcée par l'intégration à mi-parcours de nouveaux maîtres d'ouvrage :

- le Centre Régional de la Propriété Forestière Auvergne-Rhône-Alpes (CRPF) sur les actions CCMPG n°11 et n°24
- Faune Genève pour 2 nouvelles actions ajoutées à mi-parcours CCMPG n°69 et 70
- la Fédération Départementale de la Pêche de l'Ain sur les actions MIL 2-2a et b visant à la restauration de la continuité écologique des cours d'eau
- la Régie des eaux gessiennes, créée le 1er janvier 2018, s'investit en tant que maître d'ouvrage des actions portées jusqu'en 2017 par le service Eau & assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Toutefois, malgré ce bilan positif, il est à noter que certaines actions n'ont pas pu être mises en œuvre en phase 1 et ont été reportées en phase 2. Certaines ont été supprimées à mi-parcours car ne pouvant pas être réalisées sur les 3 dernières années du contrat. Ce bilan intermédiaire révèle donc quelques facteurs limitants, à l'origine d'un ralentissement dans la phase de réalisation, notamment dû à l'absence de maîtrise foncière et à un processus administratif chronophage.

D'un point de vue financier, le CCMPG a été globalement réévalué à la baisse financièrement tandis que celui du CR2 a été réévalué à la hausse afin de répondre aux enjeux de la trame bleue et de la préservation de la ressource en eau notamment :

- pour le CCMPG, le budget mi-parcours représente 88% initial côté français et 104% du budget initial côté suisse ;
- pour le CR2, le budget mi-parcours représente 125% initial côté français et 100% du budget initial côté suisse.

Les plans de financement des actions ont évolué, en lien avec l'évolution des règles de subvention intervenues en cours de contrat, qui ont conduit à des choix techniques et financiers de la part des maîtres d'ouvrage et ont ralenti la finalisation du bilan mi-parcours. En effet, dans le cadre de son 11ème programme pour la période 2019-2024, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse a modifié ses critères de financement. L'ensemble des actions a donc été réétudié et les plans de financements réajustés par notamment une substitution de l'Agence de l'Eau par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou le FEDER sur certaines actions qui n'étaient plus soutenues par l'Agence en phase 2.